

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 32  
*Le quorum (17/32) est atteint*

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 06 mars 2025

**Étaient présents** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

M. MIGALE donne procuration à M. LANTERI

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance**

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, ainsi que Messieurs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20250312-2-1-03-2025-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2025  
Date de réception préfecture : 14/03/2025

**Monsieur Daniel VIZIERES est désigné secrétaire de séance.**

**COMMUNE DE VAUREAL**

**DELIBERATION N° 2.1/03/2025**

**NOMENCLATURE ACTES :**

*7.10 Divers*

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,**

**VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107, modifiant les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, et notamment l'article 1<sup>er</sup>,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 relatif à l'obligation de débattre sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédent l'examen de celui-ci,

**VU** le rapport sur les orientations budgétaires de la commune de Vauréal, annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires à partir du dossier annexé, en vue de la présentation du budget 2025,

**CONSIDERANT** que la commission « Finances » s'est réunie le 3 mars 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PREND ACTE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : DE L'EXISTENCE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025** et de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base de ce rapport.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal,  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire : 14 MARS 2025**  
.....

**Date de notification :** /  
.....

**Date de mise en ligne : 14 MARS 2025**  
.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*



Conseil Municipal du 12 mars 2025

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 - Vaureal

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté en Conseil Municipal ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication ».

Il s'agit d'un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune et de tracer des perspectives pour l'avenir.

## **Éléments introductifs :**

### 2025 : Éléments introductifs de contexte

Après plusieurs exercices d'incertitudes contextuelles (COVID, guerre en Ukraine, inflation...), la préparation du budget 2025 s'annonce plus compliquée et incertaine encore : le projet de loi de finances qui imposait aux collectivités des coupes significatives dans leurs recettes de fonctionnement ET des augmentations importantes de cotisations patronales, n'a pas été adopté dans les temps faute de Gouvernement. Son adoption a finalement eu lieu début février, avec assez peu de changements.

Pour autant, la municipalité s'efforcera une fois encore de maintenir la qualité du service rendu à la population, en optimisant recettes et dépenses au mieux des intérêts de chacun.

Par ailleurs, concernant la section d'investissement, pour 2025, les opérations suivantes sont programmées :

- La poursuite des travaux de rénovation énergétique de l'AGORA, ainsi que le démarrage de ceux du Centre Technique Municipal (CTM) permettant d'atteindre le niveau de performance d'un bâtiment passif ;
- La pose de panneaux photovoltaïques dans la cour du CTM
- Les travaux de création d'un nouveau cimetière paysager ;
- Le raccordement du système de vidéoprotection de la ville au Centre de Supervision Urbaine du Département
- Les études pour la réalisation d'une nouvelle Cour Oasis

### 2025 : Mise en œuvre du compte financier unique

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document réunissant les données comptables et budgétaires de deux entités : celles de la commune (le compte administratif) et celles de la Trésorerie (le compte de gestion).

Au conseil municipal du 9 avril, la présentation des comptes 2024 sera retracée dans ce document unique pour chacun des budgets de la commune, rejoignant ainsi les quelques 2 500 collectivités (sur un total de 34 955 communes) l'expérimentant déjà.

### 2025 : Mise en œuvre du budget vert

Lors de la préparation budgétaire 2024, la commune de Vauréal a choisi de mettre en place la « coloration verte » de l'ensemble de ses lignes budgétaires de dépenses, tous budgets confondus (budget principal de la ville, budget annexe du cinéma l'Antarès, budget du CCAS) afin de mettre en lumière les dépenses ayant un impact environnemental significatif, positif ou négatif.

Pour la préparation budgétaire 2025, conformément aux dispositions de l'article L191 de la loi de finances pour 2024, sera annexé au compte financier unique 2024 un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Pour cet exercice, il portera sur une partie des dépenses d'investissement mais concernera à terme (2027) et selon les dispositions du décret d'application de la loi du 16 juillet 2024, 6 axes différents :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique (2025) ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels (2026)
- Axe 3 : gestion des ressources en eau (2027) ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques (2027) ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols (2027) ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (2026).

## **Liminaires : Contexte général : situation économique et sociale**

Sources : Caisse d'Épargne – Support à la présentation de votre DOB – 11/2024 & La Banque Postale – DOB en instantané 01/2025

### **Monde : croissance et taux du crédit**

La croissance mondiale est attendue autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de progresser avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance inférieure à 1 % en 2024.

La plupart des banques centrales ont commencé à desserrer l'étau du crédit : ainsi, la Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 points de base à 3,25 % pour le taux de dépôt en 2024 et ce mouvement devrait se poursuivre avec un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.

### **Zone Euro : ralentissement général de l'inflation mais reprise de la croissance**

L'inflation a nettement diminué en zone euro depuis fin 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 %. Ce ralentissement est visible dans la majorité des pays européens fin 2024 (Allemagne : 3,8 en décembre 2023, 2,8 en décembre 2024 ; France : 4,1 en 12/2023 et 1,8 en 12/2024 ; Espagne : 3,3 en 12/2023, 2,8 en 12/2024...).

Pour 2025, la croissance du PIB arrêtée à 0,8 % en 2024 devrait atteindre 1,3 % en 2025 en zone Euro.

Cependant, l'élection de Donald Trump à la Présidence des États Unis laisse planer l'éventualité de l'instauration de droits de douane supplémentaires (+10 à 20% sur les produits européens). Une étude de la London School of Economics annonce une perte de 0,1 point de PIB pour l'Union Européenne en lien avec cette mesure.

### **France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?**

Après une croissance du PIB de +1,1 % en France en 2024, boostée par l'impulsion temporaire liée aux JO de Paris, elle devrait ralentir avec seulement +0,9 % en 2025.

Ce qui s'explique par la demande du Gouvernement de participer à l'effort national de réduction de 50 milliards € des dépenses publiques (le Gouvernement Barnier avait annoncé 60 milliards dans le PLF2025).

### **Inflation : en légère hausse constatée fin 2024 et attendue début 2025**

L'inflation française est ressortie en légère hausse sur le dernier trimestre 2024. Pour 2025, une faible progression devrait se poursuivre, sans dépasser les 2 %.

### **Nouveau dérapage du déficit public en 2024**

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

En 2024, le déficit public est proche de 6 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marque un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement.

Pour 2025, le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 50 milliards € (un peu moins de 2 points de PIB) pour ramener le déficit public à 5 %.

La situation locale pour 2025 :

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement 2024 devrait se clôturer de la manière suivante :

Dépenses	Recettes	Résultat estimé
20 048 000	25 468 000	5 420 000

### 1. Les recettes de fonctionnement prévisionnelles du budget 2025

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2021 à 2024 :

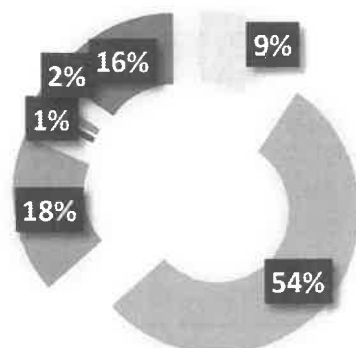
Taux de réalisation des principales recettes de fonctionnement du budget de la commune	CA2021			CA2022			CA2023			CFU2024 estimé		
	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux
70 Produits des services	1 644	1 644	100%	1 783	1 930	108%	2 032	2 104	104%	2 306	2 290	99%
73 Ressources fiscales	11 092	11 995	108%	11 586	12 150	105%	12 664	12 653	100%	13 256	13 398	101%
74 Dotations et participations	4 344	4 365	100%	4 490	4 338	97%	4 490	4 748	106%	4 388	4 819	110%
76 Produits financiers	13	12	89%	11	10	96%	9	9	100%	7	7	100%
013 Atténuation de charges	91	52	57%	85	92	109%	83	69	83%	104	158	152%
Total des recettes annuelles	22 114	23 733	107%	23 172	23 729	102%	24 162	25 782	107%	24 812	25 468	103%

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros

Un taux de réalisation qui reste sur un niveau élevé sur la période (104%) permettant de sécuriser les finances de la collectivité et plus particulièrement le résultat en fin d'exercice.

Pour 2025, les recettes de fonctionnement sont proposées à hauteur de 25 221 000 € et se répartissent comme suit :

### Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2025

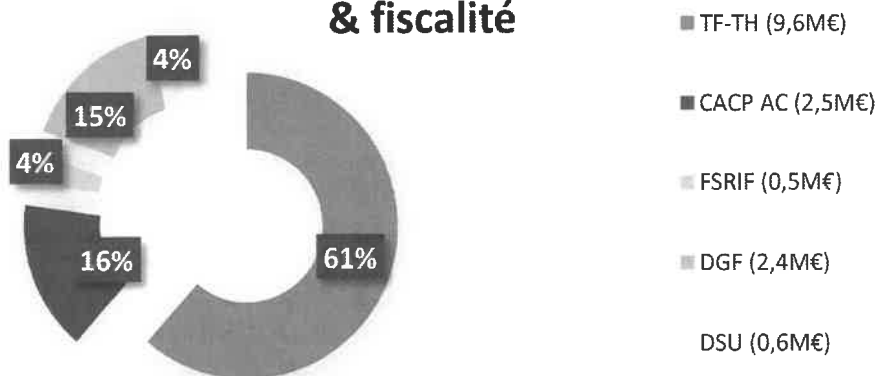


- Produit des services (2,4M€)
- Impôts et taxes (13,5M€)
- Dotations (4,5M€)
- Autre produit de gestion courante (0,3M€)
- Transferts entre sections (neutralisation 372K€)
- Affectation du résultat de fonctionnement (3,9M€)

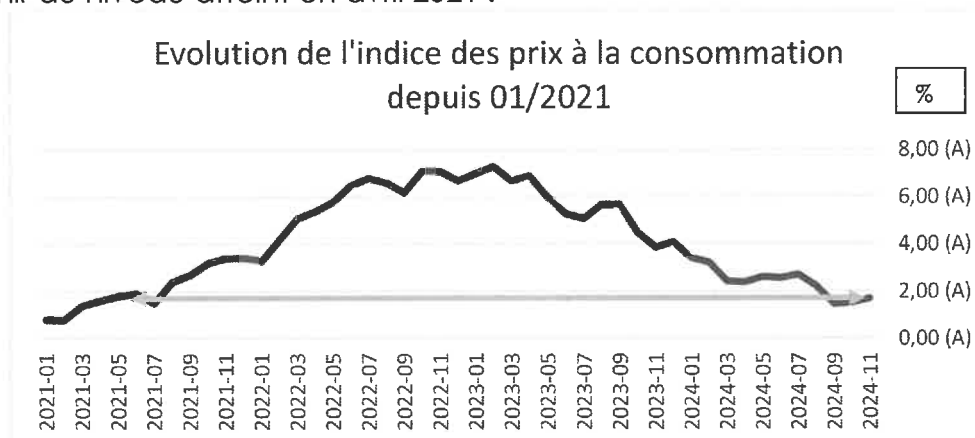


Concernant spécifiquement les dotations et la fiscalité, les sommes attendues en 2025 pour les postes les plus conséquents sont les suivantes :

### Recettes de fonctionnement 2025 - Dotations & fiscalité



Les recettes fiscales 2025 seront de nouveau marquées par la revalorisation des bases nominales indexée sur l'inflation, mais dans une bien moindre mesure que ces deux derniers exercices (+1,68% contre +3,9% en novembre 2023 et +7,1% en novembre 2022), pour revenir au niveau atteint en avril 2021 :



Les dotations, quant à elles ont été revues à la baisse, le projet de loi de finances pour 2025 imposant la participation de toutes les entités au redressement public.

#### a. Des dotations revues à la baisse pour 2025 (-260.000 €)

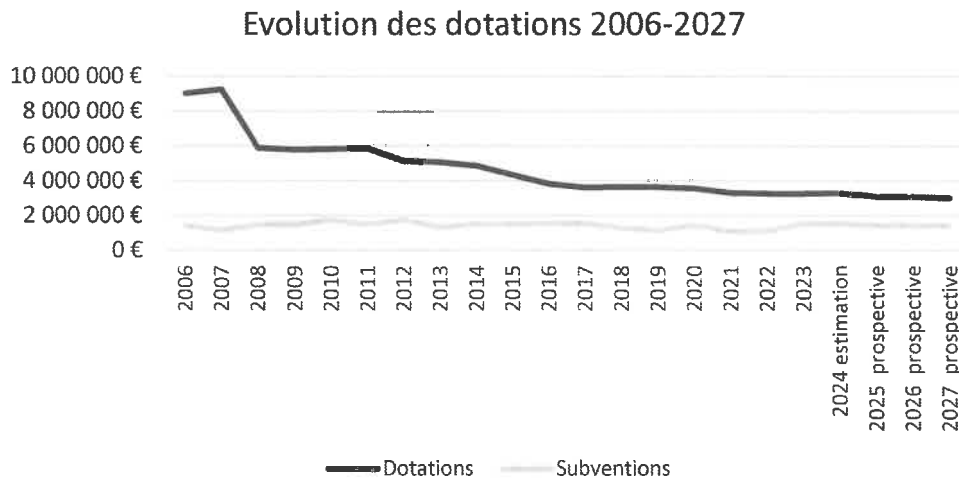
Malgré l'information gouvernementale affichée de maintien de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement et malgré le maintien de la collectivité dans les rangs des communes percevant la dotation de solidarités urbaines (péréquation permettant un partage des ressources publiques entre toutes les communes et versées aux communes détenant le moins de ressources), le chapitre 74 des dotations aux collectivités intègre sur la commune pour 2025 une nouvelle baisse de -260.000 € (après -71.000 € entre 2023 et 2024).

Cette inscription budgétaire à la baisse se justifie d'une part par les prélèvements attendus sur la dotation forfaitaire permettant à l'Etat de financer les augmentations des enveloppes de péréquation (la dotation forfaitaire est la part de la DGF destinée aux

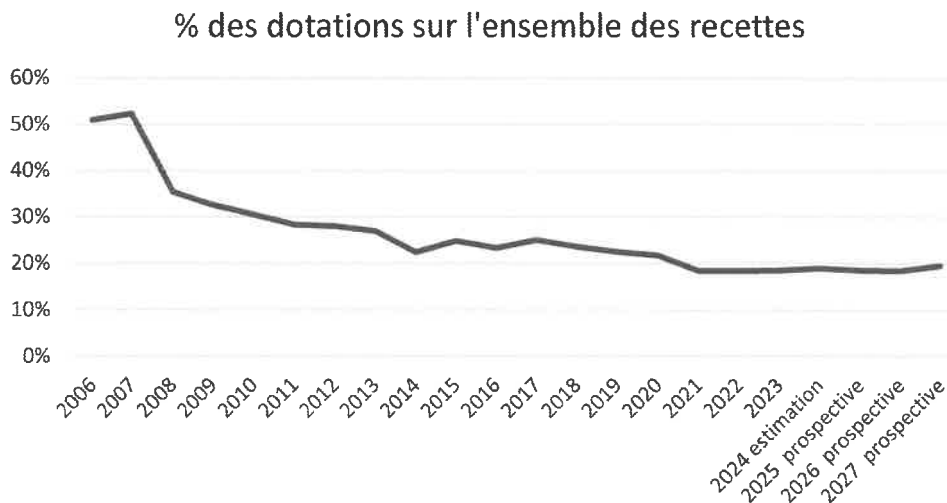
collectivités territoriales et constituant la principale dotation de fonctionnement de l'État ; les autres parts de la DGF sont la DSU [Dotation de Solidarité Urbaine] et la DSR [Dotation de Solidarité Rurale]).

Elle se justifie d'autre part par les baisses affichées des deux enveloppes de dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FDPTP [Fonds Départemental de Péréquation de la TP]).

Et pour aller plus loin, si l'on examine les recettes perçues sur ce chapitre 74 depuis 2006, il est important d'indiquer que c'est plus de 5,8 millions d'euros de dotations que la commune a perdu sur cette période (2006-2025) :



Réduisant de fait toujours plus, le taux des dotations, subventions et participations dans la masse des recettes perçues par la commune :



Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) représentait plus de 50% de nos recettes de fonctionnement en 2006.

Il ne représente plus aujourd'hui que 18% (2025).

Pour reprendre les propos d'André Laignel, 1er vice-président délégué de l'Association des Maires de France, publié le 14 mars 2024 : l'État a « dégradé les finances locales en réduisant la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec un prélèvement depuis

2010, de 71 milliards d'euros en perte cumulée, en transférant aux collectivités des charges non compensées et en recentralisant la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE ».

Pour 2025 et dans le détail, les dotations à percevoir par la commune sont estimées comme suit :

- **La Dotation Forfaitaire** est projetée avec une baisse de -2% pour la ville avec 2.384.000 €, soit -61.000 €, comparativement à 2024. Pour mémoire la ville a déjà perdu 55.000 € entre 2022 et 2024 ; soit une perte attendue de plus de 100 000 euros sur 3 ans.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine** : est maintenue à 640.000 € (même montant qu'en 2024).
- **Les participations attendues de l'Etat, la CAF, le Département, la Région pour 2025** sont revues à la baisse par rapport à 2024 de presque -100.000 €. En effet, les subventions en provenance du Département essentiellement, mais également de la Région doivent être revues à la baisse en raison des impacts du Projet de Loi de Finances 2025 sur leurs finances (baisse de TVA et des Droits de Mutations à Titre Onéreux pour le Département). Le Conseil Départemental a déjà fait savoir à la mi-janvier que le taux de subventionnement de l'ensemble des projets présents dans le guide des aides départementales serait baissé de 25% à 15%.

**Soit un total proposé pour le chapitre 74 à hauteur de 4.559.000 €.**

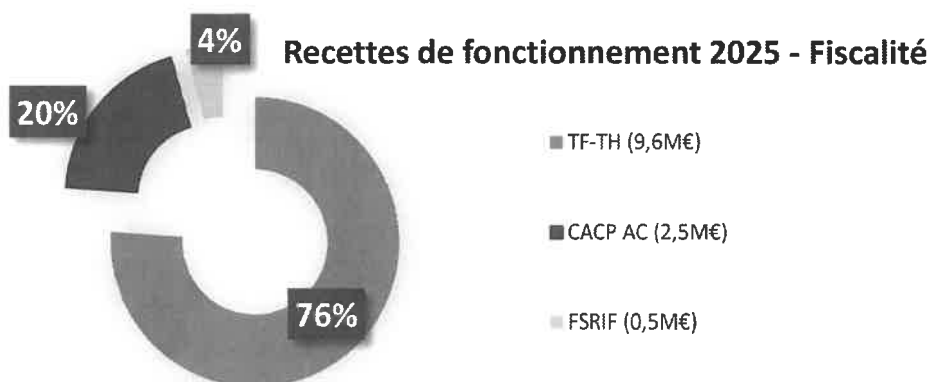
Cette tendance à la baisse sur ce chapitre devrait se poursuivre sur les prochains exercices :

<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
4 819	4 559	4 511	4 464
	-5%	-1%	-1%

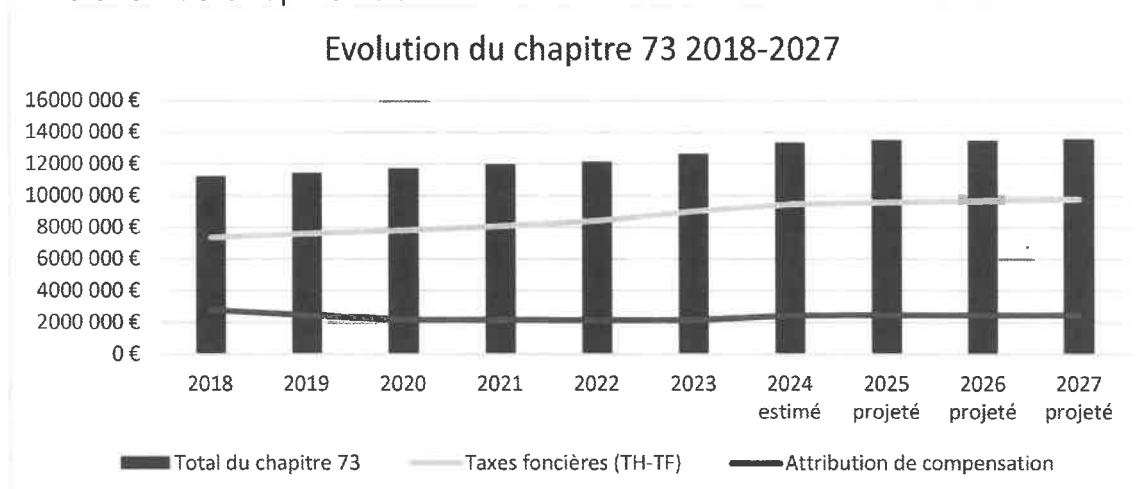
Chiffres exprimés en milliers d'euros

## b. L'évolution des recettes fiscales

Pour 2025, voici le détail attendu des recettes du chapitre 73 Impôts et taxes :



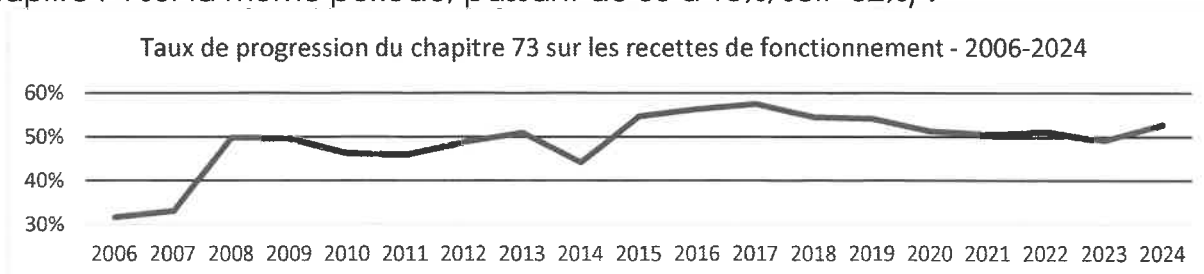
Par comparaison avec la partie précédente sur le chapitre 74, sur la période 2018-2027, voici l'évolution du chapitre 73 :



L'évolution générale du chapitre 73 est donc constatée à la hausse, contrairement au chapitre précédent.

Cette hausse est essentiellement due aux recettes de taxes foncières et habitation (jusqu'en 2020) et au reversement de fiscalité provenant de la communauté d'agglomération qui représentent à eux seuls 90% des recettes fiscales.

Si, comme pour les dotations, subventions et participations, nous examinons cette progression depuis 2006 et plus particulièrement l'évolution du pourcentage du chapitre 73 sur les recettes de fonctionnement, nous constatons que ce taux n'évolue « que » de +32% à +52%, soit +20% sur la période (à comparer avec l'évolution des recettes du chapitre 74 sur la même période, passant de 50 à 18%, soit -32%) :



Pour 2025, il est proposé de maintenir les taux votés en 2024. Il est à noter que ces taux fixés sont **les mêmes depuis 2009, soit depuis 16 ans.**

Ainsi les taux proposés pour 2025 sont :

Concernant les taux d'imposition, ceux-ci ont respectivement été fixés en 2023 et 2024 à :

Exercices	2023	2024	2025
Intitulés	Taux votés	Taux votés	Taux proposés
Taxe sur les résidences secondaires		11,94%	11,94%
Foncier bâti (TFPB)	43,03%	43,03%	43,03%
Foncier non bâti (TFNPB)	39,13%	39,13%	39,13%

Et pour 2025 :

Pour mémoire, la commune se situe en zone tendue sur le plan du logement, comme la plupart des communes situées en région Ile de France. De fait, depuis le décret n°2023-822, Vauréal est en droit de voter, avant le 1er octobre de chaque année, une majoration comprise entre 5 % et 60% du produit de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Cependant, la majoration ne sera pas mise en place en 2025.

Le produit attendu de la TFPB et de la TFNB à Vauréal devrait être le suivant pour 2025 :

PRODUIT DES TAXES	CA2022	CA2023	CFU prévisionnel 2024	Projection 2025	DIFFERENCES 2024/2025	
					VALEUR	%
Taxe d'habitation (TH)	31 293 €	65 110 €	34 965 €	35 727 €	762 €	2,18%
Effet du coefficient correcteur – Réforme TH	750 856 €	804 438 €	845 293 €	840 579 €	-4 714 €	-0,56%
Foncier bâti (TFPB)	7 594 361 €	8 135 030 €	8 548 306 €	8 739 887 €	191 581 €	2,24%
Foncier non bâti (TFNPB)	6 681 €	6 334 €	6 734 €	6 780 €	46 €	0,68%
<b>Total du produit</b>	<b>8 383 191 €</b>	<b>9 010 911 €</b>	<b>9 435 298 €</b>	<b>9 622 972 €</b>	<b>187 675 €</b>	<b>0,79%</b>

Comparativement aux 35 communes de même strate de la Région Ile de France (entre 15 000 et 19 999 habitants), les bases de la commune sont faibles (même constat que les années passées) :

Nom de la commune	Population DGF de l'année N *	Nombre de logements	Bases brutes de TFPB	Taux communal consolidé de TFPB 2020	Produit par habitant
<b>VAUREAL</b>	16 255	<b>6 136</b>	<b>18 923 193 €</b>	43,03	<b>1 164 €</b>
JOUY-LE-MOUTIER	17 440	6 300	22 333 354 €	<b>43,06</b>	1 281 €
<b>ERAGNY</b>	18 672	7 076	27 270 894 €	<b>45,72</b>	1 461 €
SAINT-LEU-LA-FORET	16 213	6 942	25 355 294 €	37,01	1 564 €
DOMONT	16 369	6 619	25 650 630 €	30,81	1 567 €
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	15 381	5 554	24 478 249 €	37	1 591 €
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	18 253	7 513	31 492 708 €	31,32	1 725 €
<b>OSNY</b>	17 623	6 334	<b>34 733 024 €</b>	42,18	1 971 €

\* Population DGF : Il s'agit de la population totale de la commune majorée d'une part d'un habitant par résidence secondaire, et majorée d'autre part d'un habitant par place de caravane située dans une aire d'accueil des gens du voyage. Pour cette seconde « majoration », cette dernière peut être portée à deux habitants lorsque la commune était bénéficiaire l'année précédente de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Les éléments à retenir de ce tableau sont les suivants :

En 2024 sur les 35 communes de même strate de l'IDF : Vauréal = bases brutes les + faibles (34è/35)

Sur les 35 communes de même strate de l'IDF : Vauréal = 9è/35 en fixation de taux

sur les 35 communes de même strate de l'IDF : Vauréal = 32è/35 en nombre de logements

sur les 35 communes de même strate de l'IDF : Vauréal = 20è/35 en nombre de logements sociaux

sur les 35 communes de même strate de l'IDF : Vauréal = 34è/35 en matière de recettes

4 824 propriétaires en 2024

Par ailleurs, contrairement aux communes proches de Vauréal dans le Val d'Oise (Jouy le Moutier, Eragny, Osny), les perspectives d'évolution du nombre d'habitants de la ville sont limitées et de fait ses perspectives d'évolution des bases fiscales également. La situation décrite ci-dessus risque donc de se rencontrer encore plusieurs années.

Malgré une conjoncture défavorable pour la collectivité et un produit fiscal nettement inférieur à celui des 35 communes de mêmes strates de la Région Ile de France, la municipalité fait le choix de préserver le pouvoir d'achat des ménages en maintenant une nouvelle fois les taux de TFPB et TFNPB.

Pour 2025, en tenant compte :

- de la valorisation nominale des bases à hauteur de **+1.68%**,

- de la variation physique des bases (travail conjoint de la Commission Communale des Impôts Direct [CCID], de la commune et de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise) de **+0,5%**,
  - des abattements et exonérations (aucun vote en ce sens sur la commune),
  - et en appliquant les taux d'imposition qui seront votés en avril 2025,
- le produit fiscal attendu, hors compensations, devrait s'élever à un peu plus de **9,6 M€** (soit, si l'on cumule le total attendu des recettes de fiscalité et des dotations, un taux global de 73% : 18,06M€ sur 24,65M€ de recettes réelles de fonctionnement, hors affectation du résultat).

Il convient également d'ajouter aux recettes de fiscalité, **les allocations compensatrices** versées par l'Etat au titre de diverses exonérations, **le fonds de solidarité de la Région Ile de France** et **les reversements de fiscalité** opérés par la CACP.

- Concernant les **allocations compensatrices** de l'Etat au titre des exonérations et abattements légaux, elles sont estimées à valeurs constantes de 2024 à 2025, soit à hauteur de 60K€.
- Concernant le **Fonds de Solidarité de la Région Ile de France** : l'inscription est proposée à l'identique des exercices 2020 à 2024, soit 536.000 €.
- Concernant les **reversements de fiscalité** de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise vers la commune (l'attribution de compensation), ils sont estimés en hausse de 2024 à 2025, en raison de l'intégration de la ville de Cergy au Service Commun des Systèmes d'Information de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise ; l'inscription de l'attribution 2025 est proposée à hauteur de 2.468.000 € (contre 2.426.000 € perçus en 2024).
- Concernant **le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC), en 2024 la commune est devenue bénéficiaire de ce fonds pour un produit net de 92 000 €, alors qu'elle était contributrice en 2022 et 2023 (pour 130 000 €). Pour 2025, sans avoir connaissance à ce jour de l'évolution des indicateurs à l'origine du calcul du FPIC (le territoire concerné est celui de l'agglomération et non celui de la commune), le produit net du FPIC est proposé à l'inscription, pour un produit net de 17 000 €.

Tendance des prochains exercices pour ce chapitre :

2024	2 025	2 026	2 027
13 398	13 504	13 526	13 589
	1%	0%	0%

Chiffres exprimés en milliers d'euros



### c. Des Droits de mutation à titre onéreux à la baisse depuis 2022, mais qui devraient se maintenir en 2025

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont un impôt partagé entre les départements, les communes et l'État (de façon ultra-minoritaire) lors des transactions immobilières, aussi appelées mutations immobilières.

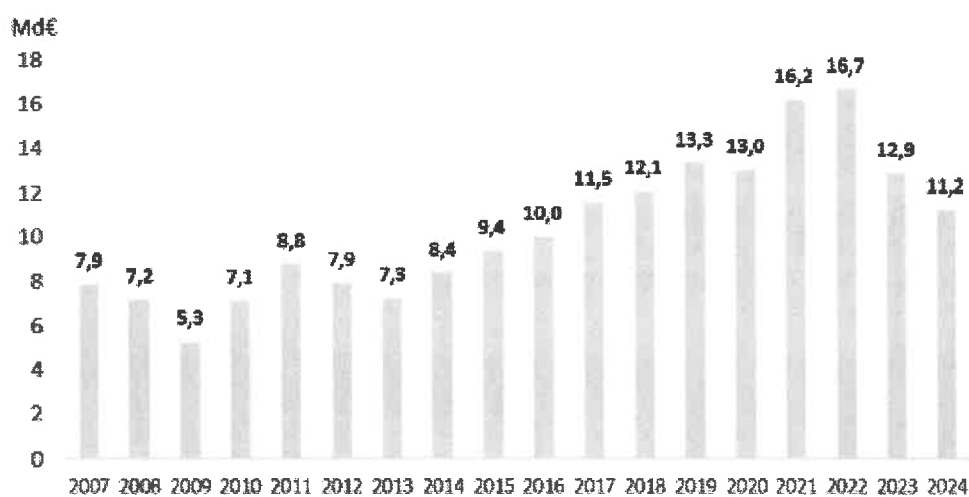
Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est directement lié pour les collectivités à l'évolution du nombre de transactions immobilières réalisées sur leur territoire et des prix de l'immobilier.

Le taux est fixé à l'article 1594 D du code général des impôts à 3,80%, mais peut-être modifié par les Conseils Départementaux, dans la limite de 4,50%.

Dans le Val d'Oise il est fixé à 4,50% du prix d'achat depuis 2014.

Pour 2025, le Premier ministre Michel Barnier a annoncé, le 15 novembre 2024, lors des Assises 2024 des départements de France, un relèvement temporaire du taux maximum des DMTO de 0,5%, pendant 3 ans, ce qui le porterait à 5%. Le Gouvernement de François Bayrou a maintenu ce point. Cette décision devrait permettre de compenser partiellement la baisse des droits de mutations enregistrée depuis 2022 par les Départements, s'ils l'adoptent :

#### Evolution du produit des DMTO perçu par les départements

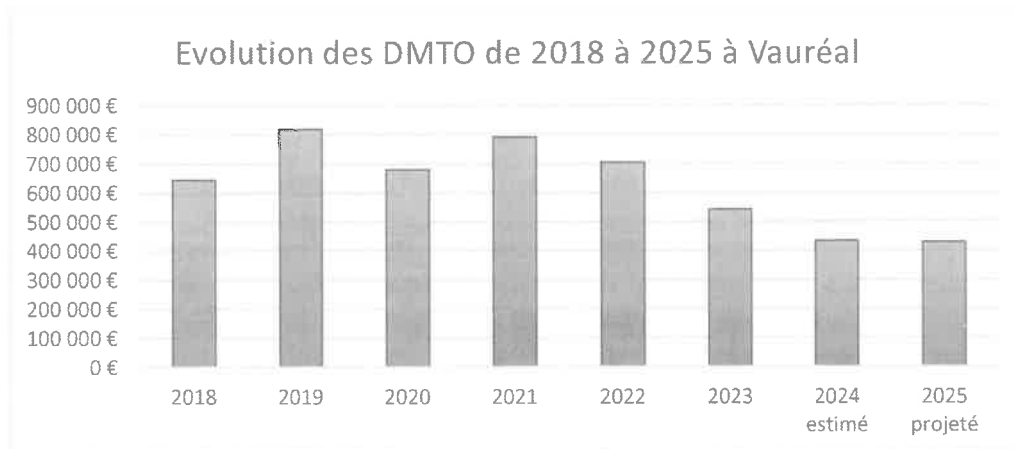


Source : Calcul FNTP à partir des données du CGEDD

Mais, cette évolution, si elle est confirmée, n'aurait d'incidence que sur les 6 derniers mois de l'année, la date d'entrée en vigueur des nouveaux taux des droits d'enregistrement fixés par les départements étant fixée au 1er juin de chaque année pour les douze mois glissants suivants.

Pour Vauréal, la tendance à la baisse se confirme également, tout comme pour les Départements depuis 2022 :





C'est pourquoi, pour 2025, les recettes liées aux droits de mutations sont estimées à 430 000 € (434 000 € perçus en 2024).  
 Pour information complémentaire :

Sur les 35 communes de même strate de l'Île de France :  
 Vauréal = 30<sup>e</sup>/35 dans la perception des DMTO  
 Et 8<sup>e</sup>/8 comparativement aux communes de même strate du Val d'Oise

Indépendamment du dynamisme du marché immobilier de Vauréal, ces chiffres peuvent s'expliquer par un nombre de logements comparativement plus faible et meilleur marché que sur le territoire des autres communes examinées :

sur les 35 communes de même strate de l'IDF : Vauréal = 32<sup>e</sup>/35 en nombre de logements

#### **d. Des tarifs qui augmentent moins vite que l'inflation**

De 2020 à 2024, les produits des services ont rapporté à la collectivité les sommes suivantes :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Produit des services</b>	<b>1 703 677 €</b>	<b>1 644 085 €</b>	<b>1 930 061 €</b>	<b>2 104 272 €</b>	<b>2 289 000 €</b>

Elles représentent en moyenne sur la période 10% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent globalement comme suit :

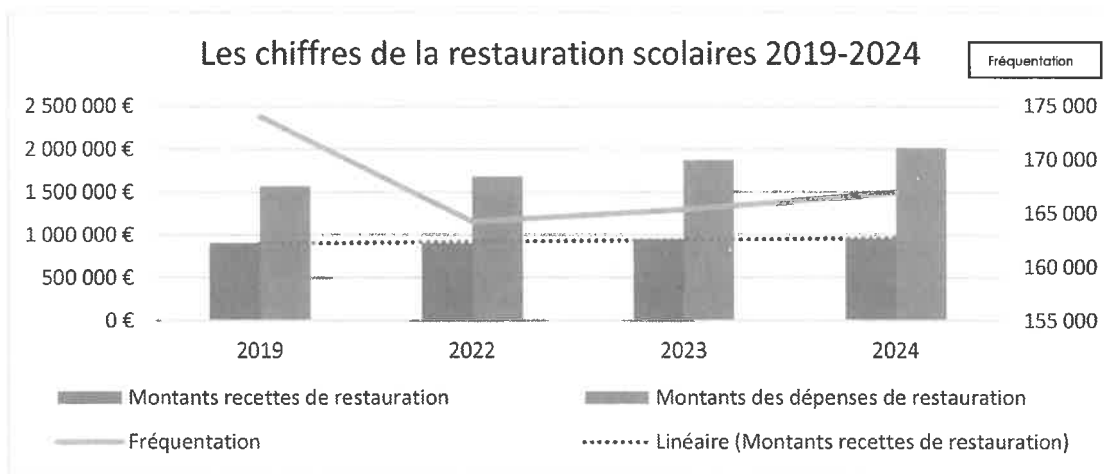
Type de recettes	%	Montants moyens sur la période
Concessions (cimetière)	7%	126 583 €
Enfance – Petite enfance	76%	1 481 481 €
Redevances d'occupation du domaine public	17%	325 890 €

Le choix de la collectivité pour 2025 est d'éviter de faire peser aux seuls propriétaires terriens de Vauréal le poids du coût des services municipaux, tout en modérant l'augmentation du coût de ces services pour les usagers.

C'est pourquoi il est fait choix d'augmenter, lorsque c'est possible (des augmentations de quelques centimes sur certains tarifs n'ont pas d'intérêt), les tarifs de +1,5% en 2025, soit de manière bien inférieure à l'évolution de l'inflation (+1,8% en décembre 2024).

### **Focus restauration :**

Ainsi, particulièrement, sur le marché de la restauration scolaire, l'impact de l'inflation est important et les recettes tarifaires ne suffisent pas à modérer l'évolution des coûts, même si la fréquentation des restaurants scolaires continue d'augmenter :



En effet, depuis 2022, année après COVID (2020 et 2021), la fréquentation de la restauration scolaire progresse de nouveau régulièrement, au même titre, et de manière corollée, que les recettes de ce secteur. Ce qui permet d'affirmer que le service de restauration de Vauréal est plébiscité.

Les dépenses, quant à elles, augmentent de manière beaucoup plus conséquente (+11% de 2022 à 2023 et +8% de 2023 à 2024), sans que cela ne soit lié à l'évolution de la masse salariale qui est restée stable de 2022 à 2024 sur ce secteur (1.280.000 € environ sur ces exercices).

Pour 2025, les sociétés titulaires des marchés d'approvisionnement de la restauration scolaire et de la Maison de la Petite Enfance ont fait parvenir la révision des prix des marchés de restauration scolaire. L'augmentation s'élève à +3,07% (sur la base des indices prévus au marché, à savoir l'augmentation des matières premières et de la masse salariale), quand l'augmentation de l'indice des prix à la consommation affiche +1,75% en décembre.

## 2. Des dépenses de fonctionnement sous contrainte

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2021 à 2024 :

Taux de réalisation des principales dépenses de fonctionnement du budget de la commune	CA2021			CA2022			CA2023			CFU2024 estimatif		
	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux
011 Dépenses courantes	4 004	3 693	92%	4 171	3 766	90%	5 410	4 831	89%	5 293	4 905	93%
012 Charges de personnel	11 174	10 943	98%	11 471	11 429	100%	12 226	12 241	100%	12 897	12 681	98%
65 Subventions	1 280	1 165	91%	1 163	1 156	99%	1 178	1 179	100%	1 204	1 178	98%
66 Charges financières	215	194	90%	172	159	92%	210	206	98%	194	193	100%
<b>TOTAL</b>	<b>21 192</b>	<b>17 270</b>	<b>81%</b>	<b>20 722</b>	<b>17 291</b>	<b>83%</b>	<b>23 019</b>	<b>20 726</b>	<b>90%</b>	<b>21 173</b>	<b>20 049</b>	<b>95%</b>

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros et ne tiennent pas compte des ventilations d'excédent

Pour mieux comprendre les augmentations des dépenses de fonctionnement de la collectivité sur la période, voici un tableau explicatif de la part des mesures gouvernementales prises en matière de ressources humaines ces dernières années (depuis 2021 : augmentation du point d'indice, revalorisations salariales, augmentation du SMIC, de la cotisation patronale CNRACL, prime de précarité...), de l'augmentation du coût de l'énergie, mais également du prix des matières premières :

Items		CA2021	CA2022	CA2023	Moy sur la période
% augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la commune	A	6,15%	2,67%	11,88%	6,90%
% d'augmentation des charges de personnel (012) liée aux mesures gouvernementales mises en place depuis 2021 (revalorisations indiciaires...)	B	0,09%	3,13%	4,97%	2,73%
% augmentation des fluides (60612) de la commune rapporté aux DRF	C	0,42%	0,32%	4,34%	1,69%
Inflation hors énergie (matières premières)	D	2,72%	5,16%	3,16%	3,68%
% augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors mesures gouvernementales sur le 012, hors augmentation des fluides, hors inflation matières premières	A - B - C - D	2,92%	-5,95%	-0,58%	-1,20%

Ainsi, et en raison de la baisse des consommations d'énergie grâce au plan de sobriété mis en place sur la commune dès 2022, puis aux divers travaux réalisés sur les équipements afin d'accroître cette baisse des consommations, mais également en raison de certains postes non pourvus en cours d'année mais budgétés, ce tableau montre que, globalement les dépenses ont soit modérément augmenté, soit diminué sur la période.

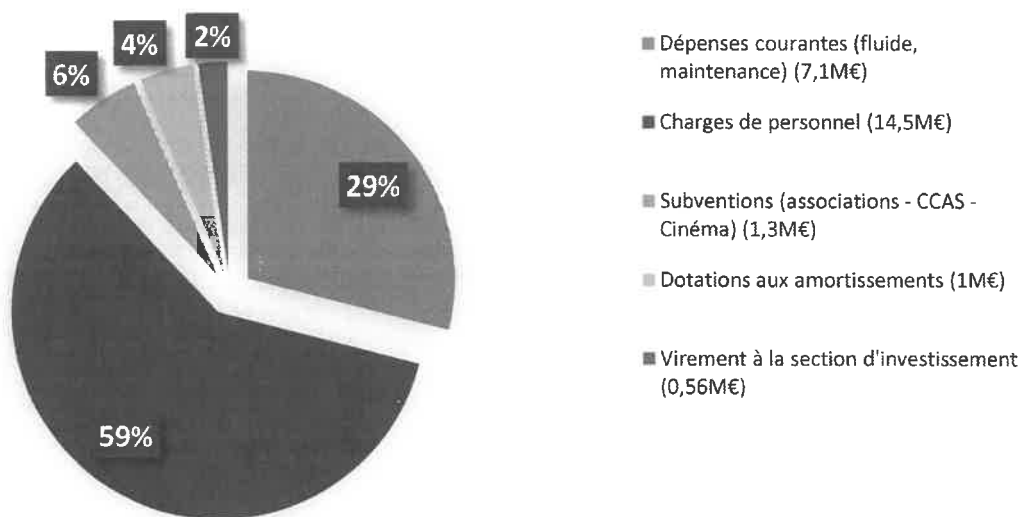
A cet état, il est nécessaire d'ajouter, pour aller plus loin dans l'explication des dépenses de fonctionnement de la collectivité :

- les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités (mise en place des stations biométriques pour la réalisation des documents d'état civil par exemple),
- les dépenses obligatoires issues de la réglementation (organiser les élections ; réaliser la cartographie des énergies renouvelables sur la ville ; respecter la loi ADAP et ses échéances sur le handicap ; la loi EGALIM sur la sécurité alimentaire...),
- le recours indispensable et de plus en plus fréquents à des cabinets extérieurs pour réaliser des études que la collectivité n'a matériellement pas le temps de réaliser ou n'est pas compétente pour réaliser afin de répondre aux exigences des subventionneurs ou de la réglementation,
- le recrutement nécessaire d'une économe de flux pour diagnostiquer les bâtiments de la ville, étudier les consommations en fluides de ces mêmes bâtiments, envisager leur rénovation et la mise en place des énergies renouvelables, afin de programmer les travaux permettant une baisse des coûts de fonctionnement ; un poste donc essentiel et indispensable aux collectivités, mais qui vient accroître les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, globalement les augmentations des dépenses de fonctionnement sont essentiellement dues à des facteurs extérieurs aux décisions communales.

Pour 2025, les dépenses de fonctionnement de la commune sont proposées à hauteur de 25 221 000 € :

### Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025

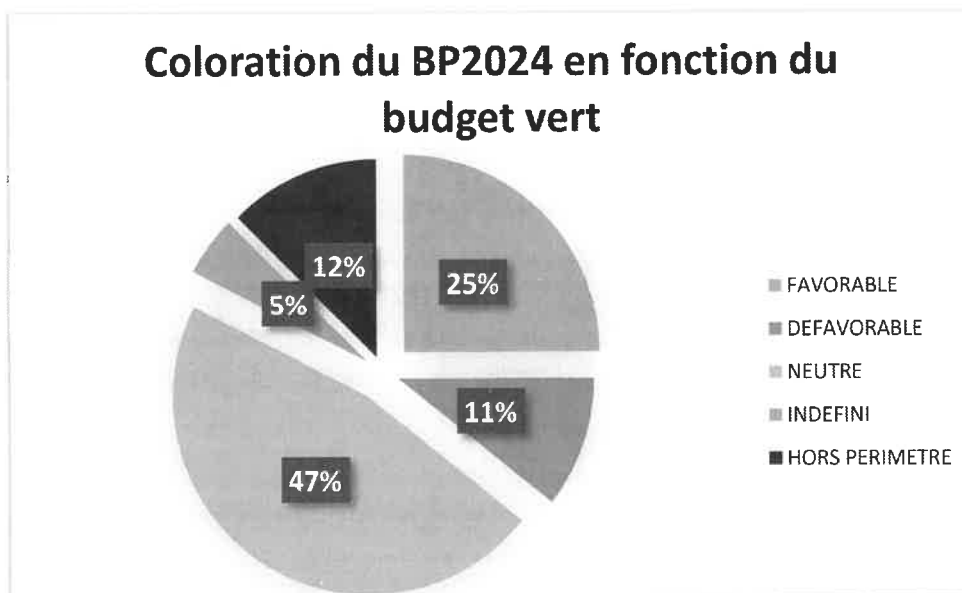


Ventilation d'affectation du résultat comprise représentant 15,4% des dépenses de fonctionnement

## a. 2025 : budget vert, première année de mise en œuvre

Lors de la préparation budgétaire 2024, la coloration de chacune des lignes de dépenses des trois budgets de la collectivité a été mis en place (budget principal de la commune, budget annexe du Cinéma, budget du Centre Communal d'Action Sociale).

Cette présentation avait permis de « classer » les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement, de la manière suivante :

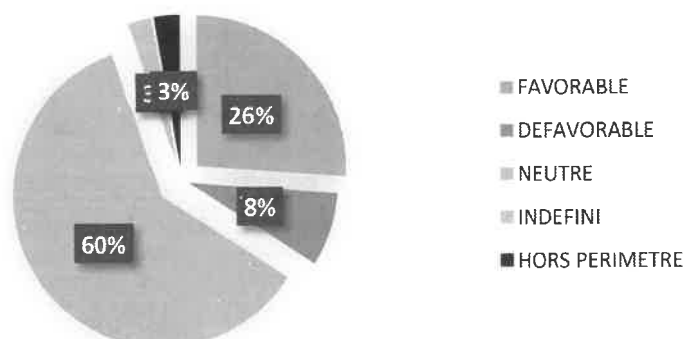


Ce qui pouvait s'expliquer ainsi : lors de la préparation budgétaire 2024, 47% des dépenses de la collectivité ont été estimées sans effet sur les gaz à effet de serre ; 25% pensées pour être favorables à l'environnement ; 12% hors périmètre (écritures comptables que l'on ne peut qualifier ni favorablement ni défavorablement) ; 11% productrices de gaz à effet de serre et 5% non définies à ce stade.

Il est nécessaire aujourd'hui de réaliser une comparaison de cette coloration avec le réalisé estimé de 2024.

Voici le détail des colorations de chacune des lignes de dépenses exécutées du budget principal :

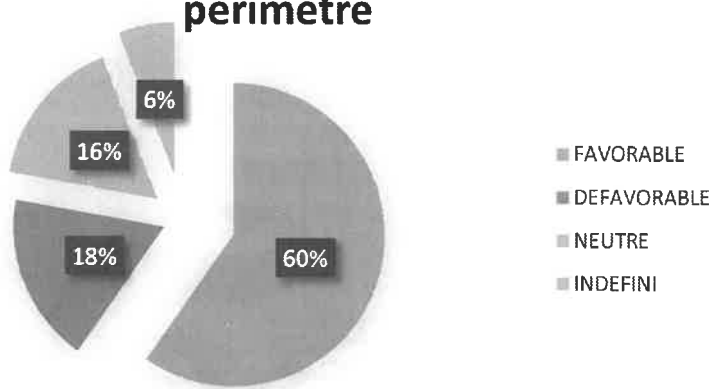
## Coloration du CA2024 en fonction du budget vert



Nous sommes donc sur des chiffres à peu près similaires à la prévision budgétaire.

Si l'on écarte les lignes de la masse salariale qui sont colorées en neutre et les écritures comptables hors périmètres, voici le résultat :

### Coloration du CA2024 en fonction du budget vert hors 012 et hors périmètre



Afin de comprendre les réalisations de la ville favorables ou défavorables, voici un tableau synthétiques des réalisations :

#### ANALYSE DE L'IMPACT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE SUR L'ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT	
<b>ANALYSE DES DEPENSES</b>	
Intervention installations chauffage (P3), pose robinets thermostatiques, remise état centrale traitement air GS Hauts Toupets	237 000 €
Création d'un parvis végétalisé et désimperméabilisé Forum II	754 650 €
Installation panneaux photovoltaïques gymnase Toupets, renforcement charpente	660 000 €
Création d'une cour Oasis à l'école des Moissons	300 000 €
Construction voirie	463 000 €
Véhicules+tondeuse thermiques	92 000 €
Réfection terrain synthétique foot	565 000 €

**Investissement 2024**

FONCTIONNEMENT	
<b>ANALYSE DES DEPENSES</b>	
Ménage, petits travaux de voirie, transport	190 000 €

FONCTIONNEMENT	
<b>ANALYSE DES DEPENSES</b>	
Fourniture électricité	642 000 €
Fourniture repas restaurant scolaire, crèches	871 000 €
Entretien, réparation, maintenance	298 000 €

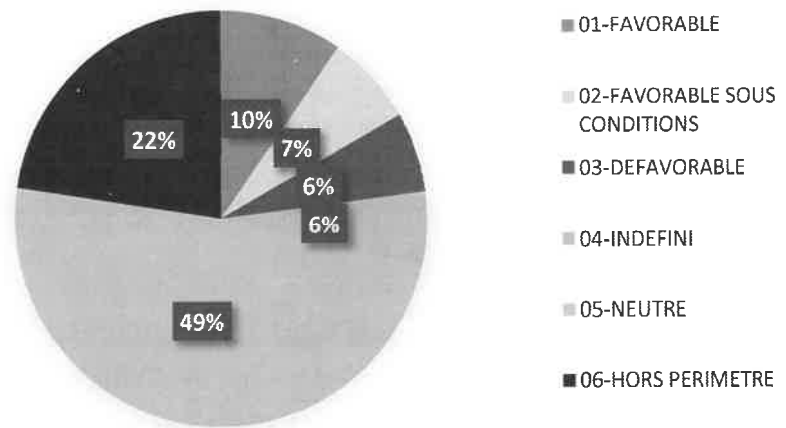
**FONCTIONNEMENT**

Après cette première année d'exécution, les 5 critères retenus n'ont pas été jugés toujours très simples dans leur utilisation : la notion de favorable ou défavorable à l'environnement est un peu trop tranchée. C'est pourquoi pour 2025, un nouveau critère : favorable sous conditions viendra compléter le panel des critères à utiliser au moment de l'exécution budgétaire.

Ce critère doit permettre de s'interroger sur l'origine du matériel acheté (son lieu de fabrication, en région Ile de France, département limitrophe ou plus loin, la logistique de transport des biens et des personnes, des services/fournitures et travaux de la commune, sur la nature des biens utilisés, leur emballage, la mise en œuvre d'une économie circulaire (bien réutilisé, recyclé, réparé, loué...)).

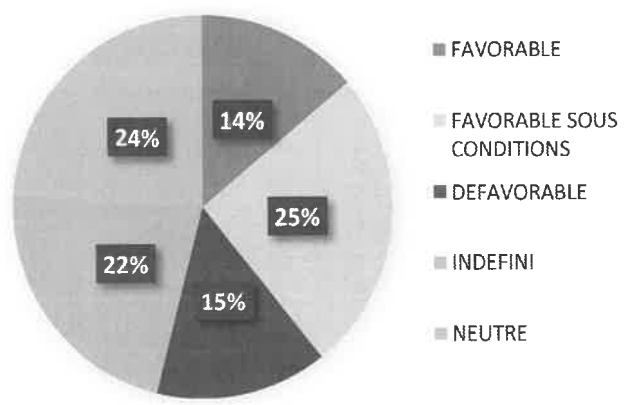
Pour 2025, voici la classification des dépenses attendues en investissement comme en fonctionnement :

### Budget vert 2025

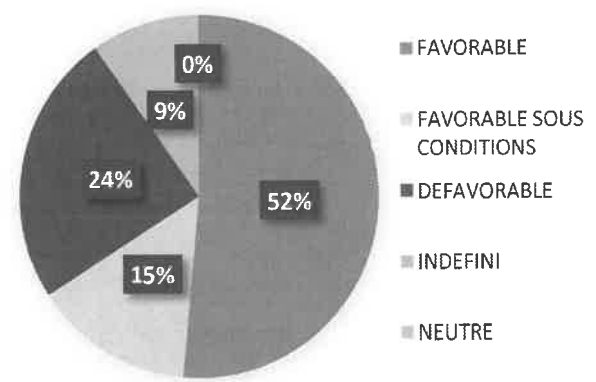


Et si l'on ôte les dépenses de personnel classifiées en neutre et les opérations d'ordre classifiées hors périmètre :

### Budget vert 2025 Fonctionnement hors 012 et hors périmètre



### Budget vert 2025 Investissement hors périmètre



Sur les deux sections, 29% des actions projetées pour 2025 sont envisagées favorables à l'environnement, auxquelles il faut ajouter 21% d'actions favorables sous conditions. 18% sont classées défavorables pour l'environnement. Nous y retrouvons la voirie, les engins à moteur thermiques, le nettoyage des locaux...

Dans le détail des actions organisées pour 2025 en lien avec la transition écologique, sur la section de fonctionnement, 3 temps forts auront lieu permettant de sensibiliser les Vauréaliens sur la nature en ville, la biodiversité, l'éco pâturage..., à savoir :

- Le marché des saisons --> samedi 29 mars
- La fête de la Transhumance --> dimanche 6 avril
- La fête de la nature jumelée avec les Olym'kids--> samedi 17 mai

La thématique de l'agriculture durable sera également abordée via un ciné-débat à l'Antarès sur le thème de l'adaptation du monde agricole au changement climatique.

Le documentaire diffusé s'intitule « La théorie du Boxeur », sorti en 2024. Les thèmes qui y sont abordés sont : le partage de l'eau, la résilience alimentaire, la perte de la biodiversité et le futur de l'agriculture.

La thématique en lien avec les biodéchets (compost) et la consigne (zéro déchet) trouvera également sa place dans ces événements, avec l'intervention de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, de la camionnette « La tournée » qui propose des produits alimentaires dans des bocaux en verre consignés et de la bibliothèque avec une mise en avant du fond sur la gestion des déchets dont les biodéchets, le zéro déchet, le tri, l'économie circulaire, le DIY (Do It Yourself, « fais le toi-même »)...

Dans les 15% de dépenses défavorables, nous retrouvons, le nettoyage des locaux, les petits travaux de voirie, le transport...

Concernant la section d'investissement, les travaux programmés sur l'exercice en lien avec la transition écologique, sont : l'isolation bio-sourcée du Centre Technique Municipal, la mise en place d'ombrières dans la cour de cet équipement et la poursuite des travaux liés à l'intracring interne, qui concerne les interventions sur les installations de chauffage, d'éclairage, de ventilation.

L'intracring interne est un dispositif de financement interne (sans recours au financement externe) des travaux énergétiques des bâtiments publics : en réalisant ce type de travaux, des économies d'énergie et donc des économies de crédits budgétaires sont enregistrées sur la section de fonctionnement. L'année suivante, par le biais de l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement, ces économies sont fléchées sur la programmation de nouveaux travaux dans un cercle vertueux de rénovations pluri-annuelles.

Dans les 24% des dépenses d'investissement classées défavorablement, nous retrouvons les travaux de voirie, l'achat de mobilier et équipement neuf, l'informatique...

Le détail des opérations de travaux se retrouve dans la partie dépenses d'investissement du présent rapport.



## b. Chapitre 011 – Un chapitre contraint

**Remarque préliminaire : un contexte budgétaire 2025 durement impacté par le Projet de Loi de Finances 2025 :**

### 1. Nos consommations d'énergie

La préparation budgétaire 2025 est compliquée par la contribution imposée aux collectivités, dans le cadre du projet de loi de finances, afin de parvenir au redressement des comptes publics.

Le chapitre 011, dépenses de fonctionnement courant, est budgété pour 2025 à la somme de 5.231.000 €, après avoir enregistré les réalisations annuelles suivantes :

CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024	BP2025
4 077 891	3 901 623	3 117 248	3 692 722	3 765 550	4 830 696	4 905 000	5 231 000
	-4%	-20%	18%	2%	28%	0%	7%

COVID

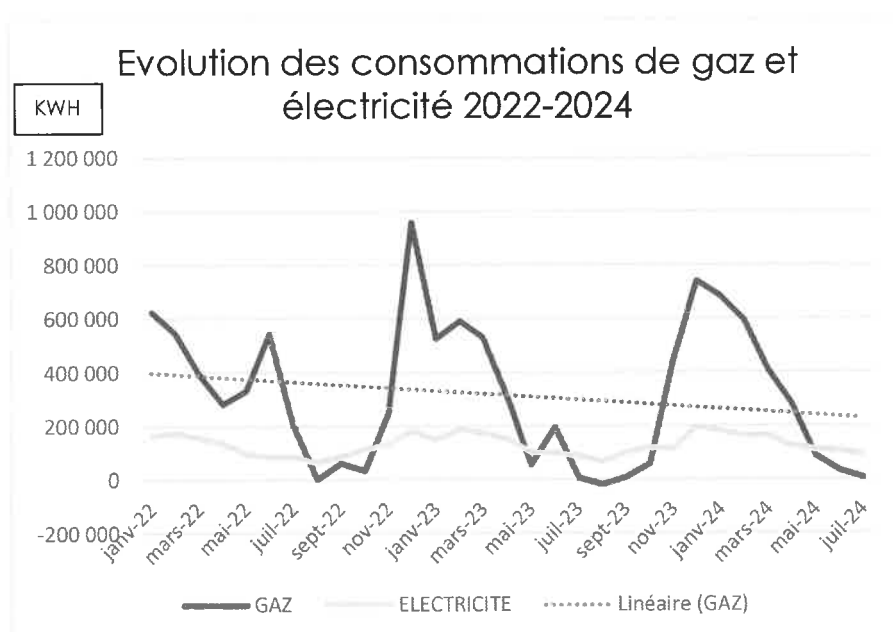
Hors ventilation résultat

### Focus sur les fluides de 2020 à 2024

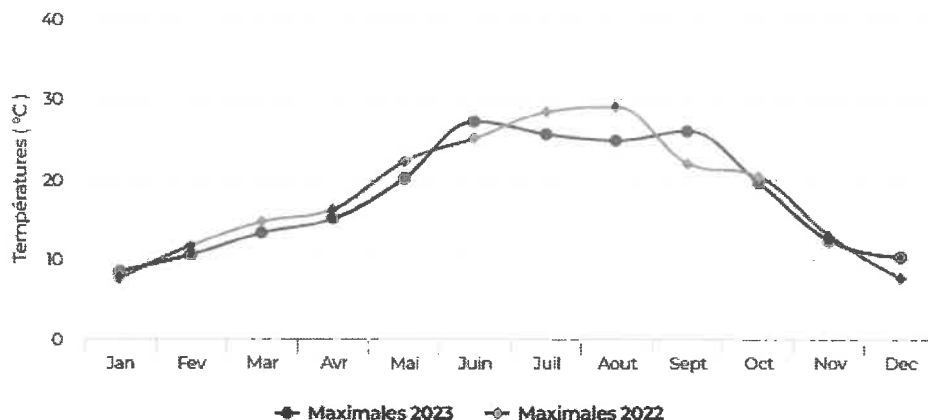
Dépenses	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	Budgété2024	CFU2024 estimé	Taux réél%	BP2025 projeté
60612 au global	491 664 €	555 026 €	606 380 €	1 322 288 €	1 174 000 €	1 117 456 €	95%	932 684 €
Electricité	302 534 €	309 077 €	371 867 €	601 273 €	670 000 €	642 831 €	96%	536 538 €
Gaz	189 130 €	245 949 €	234 513 €	721 015 €	504 000 €	474 625 €	94%	396 146 €
60611 Eau	91 651 €	79 815 €	78 703 €	83 088 €	80 000 €	72 990 €	91%	86 730 €

Soit une augmentation des dépenses des fluides de +44% sur la période.

Ces évolutions doivent être comparées avec les courbes des consommations globales de gaz et d'électricité de la commune :



La tendance de consommation du gaz, mais également dans une moindre mesure, celle de l'électricité montre une baisse certaine des consommations, pour des températures annuelles similaires sur 2022-2023, en période de chauffe, à Vauréal :



Source Météo France

Les baisses de consommations constatées sont donc étroitement liées à la mise en place du plan de sobriété sur la collectivité depuis le second semestre 2022 et aux interventions d'optimisation des installations de chauffages types installation de robinets thermostatiques, remplacement de chaudières (groupe scolaire des Toupets 2023), changement d'une armoire électrique à l'Agora...

Dans un souci de partage de ces connaissances, des ateliers autour de la précarité énergétique ont été mis en place, ainsi que des actions de sensibilisation avec relevés de températures auprès des usagers.

L'augmentation constatée sur l'inscription du chapitre 011 pour 2025 relève donc essentiellement de l'évolution à la hausse du coût des matières premières et surtout dans la restauration (approvisionnement des restaurants scolaires) et le transport par car des écoliers et des usagers des sorties de la ville.

## 2. Un cas concret d'exécution budgétaire sur le 011 : la Direction de la Solidarité

**Focus sur la Direction de la solidarité hors CCAS** (part du 011 dans les dépenses de la Direction = 96% ; les autres dépenses en fonctionnement, hors masse salariale, s'exécutent sur le chapitre 65 (subventions et autres participations) pour 8.500 € en 2024 et concernent les bourses BAFA pour l'essentiel) :

Sur les exercices 2022-2024, le budget de la Direction s'est réalisé comme suit (hors CCAS) :

Années	CA2022	CA2023	2024 estimé
Montants	227 935 €	228 629 €	225 398 €

**Le centre socioculturel**, conformément au projet d'animation de vie sociale établi sur le territoire de Vauréal pour la période 2023 à 2026, accompagne les habitants sur des sujets variés :

- **les loisirs** (ateliers, sorties, week-ends...), **les vacances** (séjour famille, Vauréal estival)
- **les démarches de la vie quotidienne** (numériques, juridiques...)

- **la parentalité** (ateliers parents-enfants, groupe de paroles avec la CAF...)
  - **le bien-être et la santé mentale** (sophrologue, psychologue...)
  - **l'implication citoyenne** (conseil d'usagers, groupes de travail, actions de bénévolat...)
  - **les nouvelles pratiques de consommation** (Gratifieria, Give box, dressing éco-responsable, Fashion rework, ateliers cuisine...)
- 424 familles différentes inscrites en 2024 ; dont 193 familles inscrites pour la 1<sup>ère</sup> fois (231 renouvellements)
  - 294 séniors de plus de 60 ans étaient inscrits au centre socioculturel sur 1 020 personnes inscrites au total, soit 29 % des inscrits
  - 157 séniors inscrits ont plus de 70 ans (53 % du total des séniors inscrits) ; soit 15 % du total des inscrits (12% en 2023, soit une constante augmentation)

**Au total 1 020 personnes différentes ont fréquenté la structure régulièrement en 2024.**

**La ludothèque**, quant à elle, a maintenu un très bon niveau de fréquentation sur cette année : en poursuivant les accueils spécifiques (des classes, de l'IME et du SESSAD...) et a organisé la 2<sup>e</sup> édition du Festival des jeux.

	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023*	2024
<b>Nombre d'adhésions (individuelles et familles)</b>	615	265	453	619	747	733
<b>Nombre d'usagers</b>	2 488	1 119	1 869	2 524	3190	2987
<b>Présence</b>	12 446	3 802	12 803	15 450	19 755	18 007
<b>Prêts</b>	14 948	10 594	11 868	11 755	14 994	15 127

\* inscriptions de date à date à partir de 2023

**Le service jeunesse**, qui s'adresse aux 11-17 ans, a enregistré quant à lui 127 adhérents en 2023-2024 (131 en 2022-2023), entre 300 à 450 passages par mois à la Maison de la Jeunesse et une fréquentation sur le temps scolaire qui repart à des niveaux d'avant la crise sanitaire. Par ailleurs, on note de 180 à 300 participations sur chaque période de vacances scolaires (hors été) et des sorties proposées qui remportent à chaque session un franc succès (toutes les sorties au complet à l'exception de celle proposée à la plage).

Sur le secteur de la **réussite éducative**, 40 jeunes collégiens étaient inscrits en 2023-2024 pour 2 jours par semaine d'accompagnement.

Le **Point Conseil Emploi**, 1 559 RDV ont été honorés en 2023 et 161 personnes ont été accompagnées dans leur parcours vers l'emploi : 37 CDI – 37 CDD de 2 à 12 mois ont pu être conclus et 17 personnes accompagnées ont pu travailler régulièrement par le biais de l'Intérim. 71 % des personnes fréquentant le Point Conseil Emploi sont des femmes.

Et, pour 2025, le budget de la Direction est inscrit à hauteur de 287 264 €.

- **une nouvelle délégation « Bien vieillir »** a été créée en 2024 : elle centre ses actions sur des ateliers liés à la pratique numérique pour les personnes âgées, des ateliers mémoire, des temps dédiés à la préparation de la retraite, des ateliers sportifs, des informations sur les adaptations possibles du logement... : la plupart de ces actions sont financées par le

PRIF (Prévention Retraite en Ile de France) - Conférence des financeurs (72 000 € dont 13.700 € sur le budget du CCAS)

- une nouvelle délégation a également été créée en 2024 sur la thématique transversale de « l'égalité femmes hommes » avec un temps fort organisé au mois de mars 2025 (spectacles, projections de films, débats, expositions...) porté par les Directions de l'action culturelle et des Solidarités-citoyenneté et d'autres temps de sensibilisation notamment en octobre pour Octobre rose (action de sensibilisation avec les commerces et distribution de violentomètres) et autour du 25 novembre, pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

La commune adhèrera au centre Hubertine Auclert, afin de prendre part au réseau des collectivités engagées sur cette thématique et pourra ainsi renforcer l'expertise de tous sur ce domaine (élus, direction, agents) et concevoir une politique publique cohérente et fédératrice autour de ce thème. (18.300 € dont 1.000 € sur le budget du CCAS)

### c. Chapitre 012 – Charges de personnel

Remarques liminaires :

- Evolution de la masse salariale de 2018 à 2024 :

Exercices	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024 prévisionnel
Montants	11 043 853	10 826 230	10 720 463	10 942 541	11 428 651	12 240 810	12 680 812

La période 2018-2021 montre une faible augmentation des dépenses de personnel sur la commune. Pour rappel, les mesures gouvernementales impactant fortement le chapitre 012 ont été prises à compter de l'exercice 2022.

Pour 2024, la consommation du chapitre 012 de : **98,25%**  
qui s'explique, pour 344.000 €, par les évolutions règlementaires décidées en cours d'exercice (3% du réalisé pour 2024) :

Hausse de la valeur du point		Bas de grille 1er juillet 2023	
Impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1er juillet 2023		Impact financier lié à la mesure spécifique bas de grille de juillet 2023	
<b>81 343 €</b> sur 2023	<b>160 637 €</b> sur 2024	<b>26 675 €</b> Année 2023	<b>58 885 €</b> Année 2024

**Impact financier lié à la mesure spécifique d'ajout de 5 points à l'ensemble des agents**

Profil de rémunération	Coût en € sur 2024
Titulaire CNRACL	78 742,44
Contractuel indiciaire mensualisé	37 200,58
Contractuel indiciaire horaire	8 216,17
<b>Total</b>	<b>124 169,19</b>

➤ Structure de la rémunération des agents permanents de la commune :

Traitement	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024 prévisionnel
64111 - Titulaires - Rémunération principale	4 213 429 €	4 203 795 €	4 068 321 €	4 105 514 €	4 225 688 €
64112 - SFT - Indemnité de résidence	222 187 €	219 964 €	182 185 €	184 200 €	189 435 €
64113 - NBI	Non identifié dans la M14		32 529 €	36 630 €	31 348 €
64118 - Titulaires - Autres indemnités	956 353 €	993 084 €	1 030 380 €	1 074 419 €	1 282 929 €
dont heures supplémentaires	51 777 €	72 729 €	98 560 €	73 871 €	96 453 €
64121 - Rémunération principale - Assistantes maternelles	Non identifié dans la M14		217 072 €	193 213 €	101 937 €
64131 - Contractuels - Rémunérations	2 099 392 €	2 248 492 €	2 073 456 €	2 380 947 €	2 401 150 €
64132 - SFT & indemnité de résidence	Non identifié dans la M14		88 026 €	99 141 €	103 697 €
64138 - Contractuels - Autres indemnités	Non identifié dans la M14		283 944 €	289 425 €	453 070 €
dont heures supplémentaires	2 713 €	5 502 €	11 337 €	6 391 €	4 665 €
64168 - Autres emplois d'insertion	20 226 €	19 565 €	12 174 €	21 279 €	11 033 €
64171 - Rémunération des apprentis	25 354 €	30 017 €	27 287 €	33 923 €	21 779 €
6455 - Participation prévoyance	6 956 €	30 826 €	29 517 €	219 476 €	201 042 €
Charges	3 122 076 €	3 118 567 €	3 273 864 €	3 522 381 €	3 556 585 €
<b>Total</b>	<b>10 720 463 €</b>	<b>10 942 541 €</b>	<b>11 428 651 €</b>	<b>12 240 810 €</b>	<b>12 680 812 €</b>

**Présentation du chapitre 012 pour 2025 :**

En plus d'un net ralentissement de la participation de l'Etat dans les dispositifs d'accès à l'emploi (réduction de 45% des crédits de soutien aux contrats aidés et de 16,73% des aides accordées aux employeurs d'apprentis), le projet de loi de finances pour 2025 prévoit également des évolutions réglementaires impactant de nouveau la prévision budgétaire de la masse salariale de la manière suivante :

- a. Protection sociale complémentaire : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation des employeurs devient progressivement obligatoire pour tous les agents, d'abord pour la prévoyance (2025), puis pour la santé (2026). La participation de la commune pour le premier dispositif sera relevée à 10 € par agent en 2025 (contre 5 € jusqu'en 2024 et une obligation minimale imposée de 7 € en 2025). Pour 2025, la participation globale de la ville devrait être de 35 000 €.

- b. Augmentation de +3% du taux de cotisations retraite des employeurs de la fonction publique (CNRACL), non compensée par la baisse du taux de cotisation accident du travail/maladies professionnelles, comme pour les employeurs privés (taux de cotisation patronale en 2012 = 27,3% ; 2024 = 31,65% ; 2025 = 34,65% ; 2026 = 37,65 % , 2027 = 40,65 % et 2028 = 43,65 %)
- c. Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL : +1 point
- d. Augmentation du SMIC au 1er novembre 2024 : +2%
- e. Non reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Avec un calendrier d'application comme suit :

Date d'effet	Explications	Impact 2025
Janvier 2025	Augmentation CNRACL + 3 points	132 000 €
Janvier 2025	Augmentation URSSAF + 1 point	44 000 €
Janvier 2025	Protection sociale complémentaire	10 000 €
Novembre 2024	Augmentation SMIC	3 000 €
Décembre 2025	GVT	25 000 €
Décembre 2025	GIPA	-15 000 €

Le coût, pour la ville, de ces différentes mesures, pour 2025 est de **199 000 €**.

Plus globalement, pour 2025 le chapitre 012 est inscrit à hauteur de 12 937 000 €, hors ventilation du résultat.

Depuis 2021, ce chapitre évolue de la manière suivante :

Exercice	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024 prévisionnel	Hors ventilation
					résultat
					BP 2025
Frais de personnel	<b>10 942 541 €</b>	<b>11 428 651 €</b>	<b>12 240 810 €</b>	<b>12 680 812 €</b>	<b>12 937 000 €</b>
Evolution		<b>4,44%</b>	<b>7,11%</b>	<b>3,59%</b>	<b>2,02%</b>
Coût cumulé des mesures gouvernementales	<b>10 000 €</b>	<b>358 089 €</b>	<b>607 913 €</b>	<b>961 957 €</b>	<b>199 000 €</b>
Evolution hors mesures gouvernementales		<b>1%</b>	<b>2%</b>	<b>-4%</b>	<b>0,5%</b>

Ainsi, depuis 2024, les augmentations de la masse salariale relèvent essentiellement de l'impact des mesures gouvernementales cumulées depuis 2021.

Par ailleurs, une partie IV intégrée au présent Rapport d'Orientations Budgétaires présente la politique des ressources humaines de la commune permettant de donner les chiffres marquants des RH (il s'agit d'extraits du Rapport Social Unique présenté le 16 septembre 2024 aux représentants du personnel).

#### **d. Chapitre 65 – Les subventions et contributions**

Ce chapitre, réalisé pour 2024 à hauteur de 1.178.000 €, comprend les subventions versées aux associations, la subvention au CCAS, et celle au budget annexe du cinéma

l'Antarès, la contribution de fonctionnement obligatoire au SDIS ainsi que les indemnités des élus, les non-valeurs, les provisions pour risques et charges... Il représente 5,9% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2025, ce chapitre est inscrit à hauteur de 1.239.000 €, hors réserve (pour 1.232.000 € budgétés en 2024, hors ventilation du résultat).

### **Les subventions versées aux associations et aux écoles**

L'enveloppe des subventions allouée aux structures associatives participant activement au tissu social de la commune sera maintenue en 2025 à hauteur du montant attribué l'année dernière de 183 950 €, pérennisant ainsi l'accompagnement covid et post-covid.

Outre le versement de subventions aux associations, la commune met également à disposition gratuitement de ces dernières différents équipements comme suit :

Thème d'activité des associations	Nombre d'associations concernées	Nombre d'heures d'utilisation annuelle total (36 semaines)	Valorisation du coût des équipements (coûts 2024)
ART	15	23 720	5 766 €
JEUX / LOISIRS	18	8 503	2 384 €
SOLIDARITE	25	10481	7 247 €
SPORT	31	30 232	31 204 €
<b>Total général</b>	<b>89</b>	<b>72 936</b>	<b>46 602 €</b>

Chiffres du ROB 2024 établis sur les coûts 2022 moins onéreux en fluides

Il est donc important de noter qu'en plus des 184 000 €, la somme de 46.000 € est également consacrée aux associations par la commune.

La majeure partie des locaux mis à disposition sont partagés par plusieurs associations.

Quelques-unes bénéficient de locaux qui leur sont affectés en propre : Zig Zag, la Cour des Arts, le Tennis Club, Images Passion et Les Pinceaux qui dansent à l'école des Sablons ; GSVO à l'Agora.

Plusieurs associations percevant des subventions n'utilisent pas les locaux de la municipalité comme ACDA, la Tanchette, RGB, ASCB Boulingrin, la FNACA, la Sauvegarde 95...

Et concernant la subvention dédiée au CCAS :

### **Focus sur le renforcement de l'accompagnement social**

Face à l'impact de la crise énergétique et sociale, la Ville et son CCAS se donnent pour mission d'en amortir les effets pour les habitants.

L'inflation se traduit par une hausse du prix du panier de biens et services consommés par chaque ménage. Sous certaines hypothèses, il est possible de calculer cette augmentation moyenne en euros pour chaque configuration familiale. Ainsi, entre avril 2022 et avril 2023, le prix du panier de biens et services des familles monoparentales avec un enfant a augmenté en moyenne de 120 € par mois, celui des couples avec un enfant

de 195 € et celui des couples avec deux enfants ou plus de 225 €. L'alimentation et l'énergie utilisée pour le logement expliquent la moitié de la hausse du prix du panier de biens et services entre avril 2022 et avril 2023, avec une contribution de 40 % pour les prix de l'alimentation et 10 % pour ceux de l'énergie du logement.

Dans ce contexte, l'engagement du CCAS permet de mobiliser différents leviers :

1. En renforçant l'accompagnement en direction des personnes âgées, via notamment l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). En 10 ans, une hausse de 50 % des demandes a été observée (75 dossiers instruits/an).
2. En maintenant un accompagnement physique des habitants, notamment aux démarches administratives (dossiers retraite, droit des étrangers, recours...) via la mission de l'écrivain public (dont le nombre de demandes de rendez-vous est en constante hausse) et les permanences d'accompagnement aux démarches administratives numériques deux fois par semaine à l'Agora. Depuis mai 2024, ce sont 93 nouvelles situations, dont 1/3 avec un besoin d'accompagnement social soutenu qui ont été accueillies par les trois travailleurs sociaux. Chaque travailleur social reçoit en moyenne 15 personnes/semaine. Les autres situations portent essentiellement sur des démarches administratives non ponctuelles. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA se renforce également ; chaque travailleur social a reçu en 2024 25 usagers environ en plus, bénéficiaires du RSA.
3. En prévenant les expulsions locatives (mission totalement assurée par le CCAS : secrétariat, lien bailleurs, lien avec le Service Social Départemental...).
4. En augmentant les aides, notamment à l'énergie : 10 140 € en 2023 à 14 000 € en 2024, soit en 2024 une aide moyenne de 347 € accordée par famille.
5. En maintenant la lutte contre la précarité énergétique via des permanences de conseillers énergie pour mettre en œuvre des travaux dans le logement, des ateliers collectifs sur « Bien Vivre dans mon Logement »...
6. En activant la lutte contre l'isolement des plus âgés : temps festifs dédiés aux seniors, Forum « Bien vivre sa retraite » en mai en lien avec le centre socio-culturel, mise en place de la Semaine bleue, de paniers gourmands lors des fêtes de fin d'année.
7. En poursuivant l'action du dressing éco-responsable, avec la participation d'une socio-esthéticienne pour travailler l'image de soi auprès des publics fragilisés, tout en développant des habitudes de consommation nouvelles.
8. En maintenant les dispositifs de solidarité :
  - Les Pass solidarité loisirs : 205 en 2024-2025 (223 en 2023-2024)
  - Les bourses scolaires : 89 bourses attribuées en 2024-2025
9. En réalisant des actions autour de la Santé (2<sup>ème</sup> Forum « Santé vous bien »)

Pour 2025, les actions envisagées sont les suivantes :

- Développement des actions en direction des seniors sur différentes thématiques (alimentation, lien social, numérique, santé...), avec notamment la mise en place de la 2<sup>ème</sup> Semaine bleue et d'une programmation d'ateliers tout au long de l'année,
- En lien avec le service Régie, le CCAS propose une action de prévention des impayés de régie pour mieux identifier les familles ayant contracté une dette



auprès de la ville (activités périscolaires, restauration, crèche...) afin de prévenir les situations d'impayés de régie et veiller à l'ouverture des droits,

- Le soutien à l'épicerie sociale « Epices et riz » qui assure l'accès à une alimentation suffisante pour les Vauréaliens sera renforcé avec une subvention en hausse de 6 000 €.
- Le contexte national amène à penser que les demandes d'aides à l'énergie vont se poursuivre. L'augmentation 2024 est donc reconduite pour 2025.

Dans ce contexte, la subvention 2025 versée au CCAS sera portée à 224 000 € (222 865 € inscrits au budget primitif portés à 256 565 € avec une décision modificative permettant le remboursement de PASS LOISIRS pour 2 sessions afin que les associations reçoivent les fonds le plus rapidement possible).

### **e. Chapitre 66 – Les intérêts de la dette**

Sur les exercices 2020-2023, le montant des intérêts payés aura été de :

	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024 prévisionnel
Montant des intérêts de la dette	238 661 €	193 604 €	158 652 €	205 721 €	191 748 €

Malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt au cours du dernier trimestre 2024, les chiffres des intérêts de la dette montrent que la ville maintient son désendettement.

Le nouvel emprunt a été contracté pour la somme de 1.020.000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe global de 3,38%.

Pour 2025, le montant attendu des intérêts de la dette est de 186.000 €, intérêts courus non échus compris, preuve de la poursuite du désendettement en 2025.

### **f. Chapitre 042 – Les dotations aux amortissements**

Ce chapitre, inscrit en 2025 pour la somme de 1.030.000 € représente un peu plus de 5% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette dépense, que l'on retrouve également pour le même montant en recettes d'investissement, traduit la prise en compte sur le plan comptable de la dévaluation au fil du temps des immobilisations, telles que les véhicules, le mobilier... pour financer leur renouvellement.

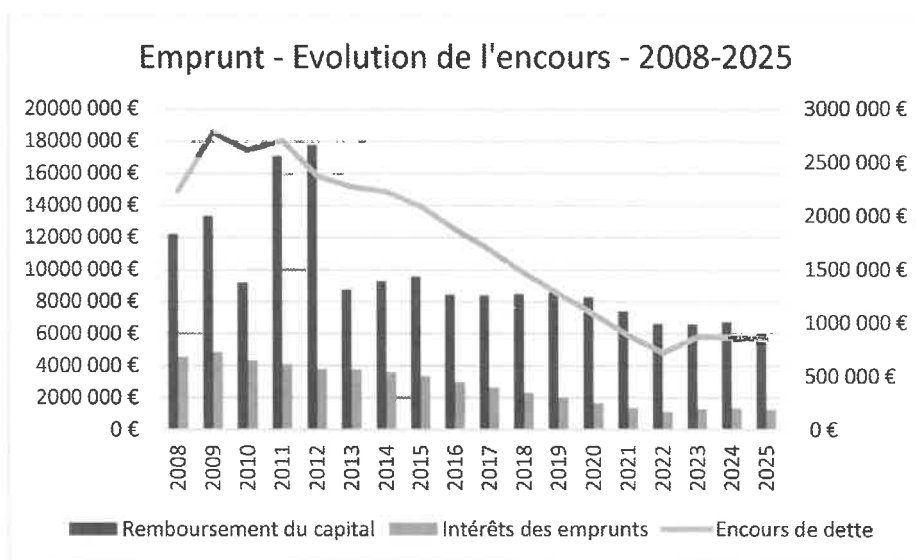
Ce chapitre est en augmentation pour 2025 en raison de l'évolution à la hausse des dépenses d'équipement ces derniers exercices, ainsi que de l'obligation d'amortissement de l'attribution de compensation en investissement, versée à la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour la première fois en 2024.

## II. LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

L'encours total de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 5.705.000 € et concerne 10 emprunts (contre 5.747.000 € et 11 emprunts au 01/01/2024).

Le 13 décembre 2024, la commune a contracté un emprunt de 1.020.000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe global de 3,38%.

L'évolution de l'encours de la dette de la ville depuis 2008 montre le désendettement continue et important de la commune :



Ce qui se retrouve dans les ratios d'endettement de la commune comparés à ceux des communes de même strate, 2 fois moins importants à Vauréal pour 2023 (derniers chiffres connus) :

ENDETTEMENT EN € PAR HABITANT	Vauréal	Moyenne de la strate
Encours total de la dette au 31 décembre 2023	357	801
Encours des dettes bancaires et assimilées	355	789
Annuité de la dette	76	103

Avec des dépenses d'équipement pourtant plus importantes que dans les communes de même strate :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
dont : Dépenses d'équipement	6 767	418	394

En bref, la commune emprunte moins que les communes de même strate, mais réalise plus d'opérations.

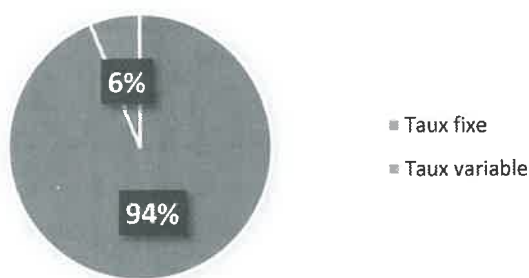
Par ailleurs, en avril 2024, 1.266.000 € ont été placés sur un compte à terme détenu auprès de la Banque de France permettant de générer des intérêts au profit de la commune à hauteur de 45.000 €, qui seront perçus en avril 2025 et qui couvrent plus que le montant

des intérêts de l'emprunt 2024 de 1.020.000 € (montant des intérêts dus en 2025 pour cet emprunt : 33.224 euros).

Ce faisant, la commune a préservé le résultat de la section de fonctionnement 2024 ainsi que l'épargne brute, sans endommager le niveau de trésorerie de la ville permettant le paiement au long court de ses différentes dépenses et ramenant ce niveau à celui préconisé de 2 à 3 mois de trains de payes.

La dette de la commune est composée à près de 94% par des emprunts contractés à taux fixe :

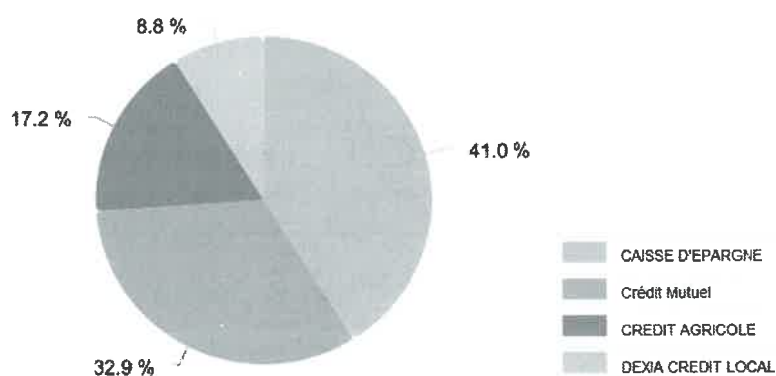
### Composition de la dette de la commune en 2025



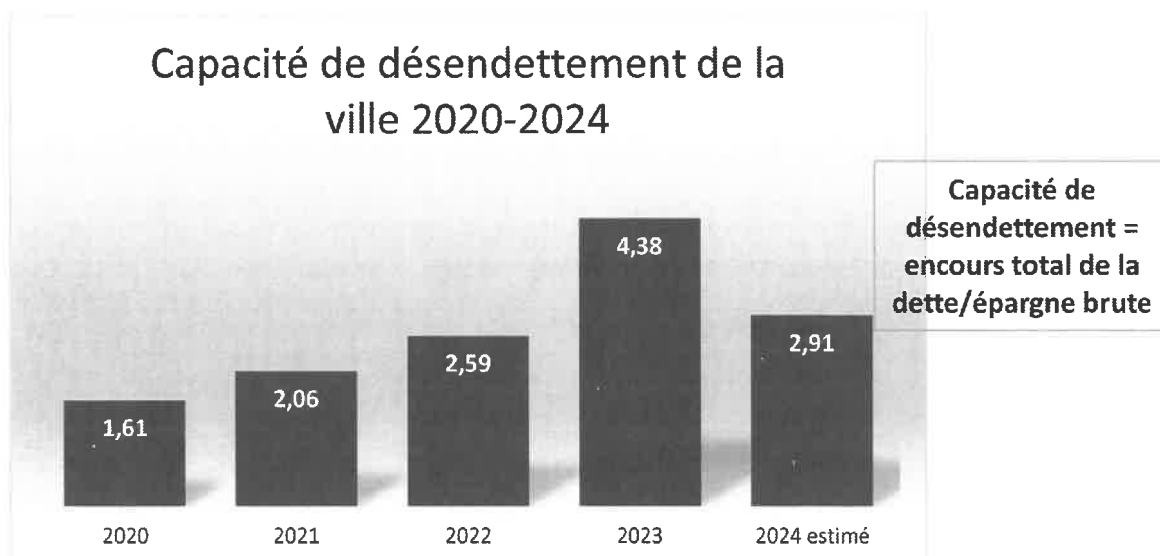
Contre 92% en 2024, suite au remboursement anticipé partiel de l'un des deux emprunts indexés sur l'EURIBOR 3 mois fin 2023 et début 2024.

Plus globalement concernant les caractéristiques de la dette propre de la commune :  
- sans nouvel emprunt, près de la moitié de l'encours pourrait être remboursé sous 5 ans (48%).

- les emprunts sont répartis entre 4 établissements bancaires :



- la capacité de désendettement de la ville, ratio permettant de calculer la durée de remboursement de la dette à un instant « T » reste, pour 2024, bien en deçà du seuil d'alerte fixé à 10 années et dans la moyenne nationale de la strate établi à 4 années (pour 2022 dernier chiffre connu) :



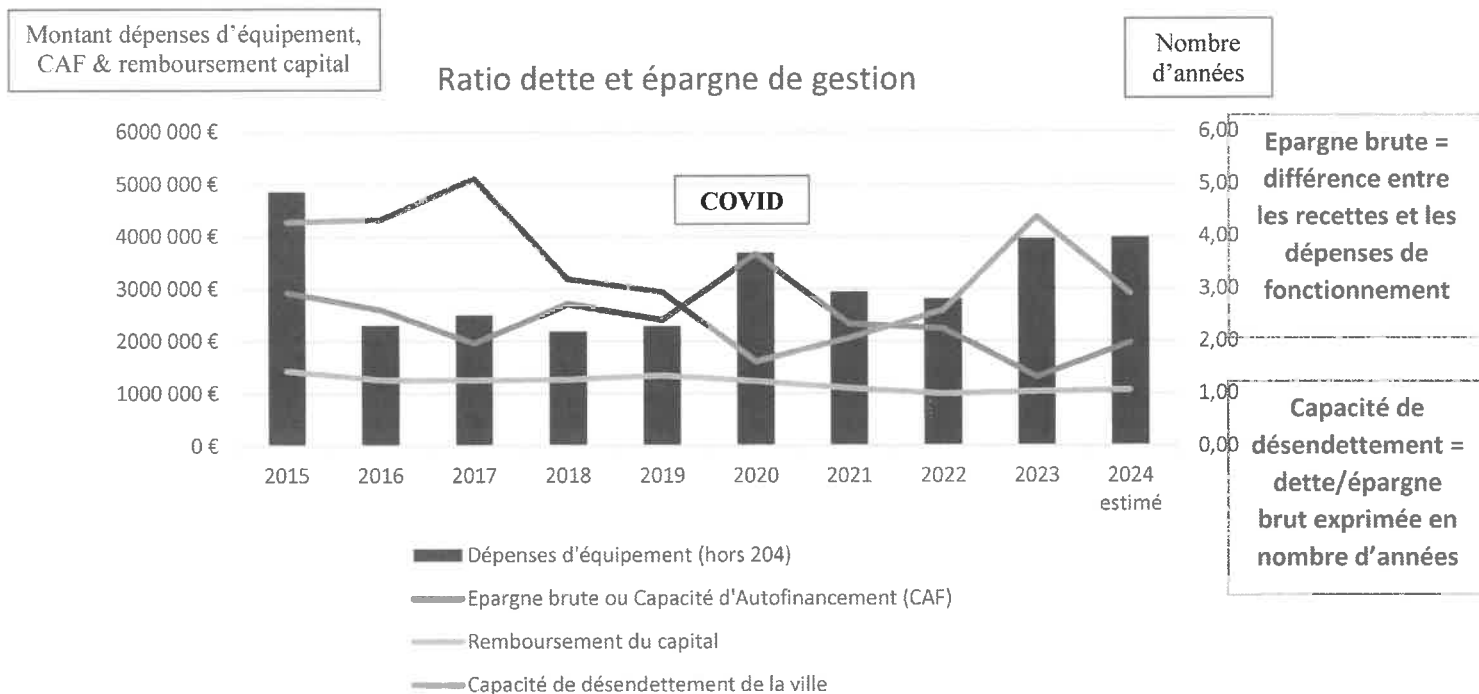
Le niveau attendu des frais financiers pour 2025 est de 192.000 € (comprenant les intérêts de l'emprunt Crédit Agricole contracté en décembre 2024 ; ainsi que le besoin de financement 2025, dont la première échéance n'interviendra, s'il est mobilisé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, qu'en 2026).

Le taux d'intérêt moyen au 01/01/2025 est de 3,52% (contre 3,73% en 2024).

### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les 3 facteurs qui permettent une politique d'investissement ambitieuse sont :

- Une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement qui permet de dégager chaque année des marges de manœuvre en investissement, grâce à l'épargne brute (autofinancement),
- Une gestion active de la dette
- Une gestion dynamique des services par la recherche de subventions



CAF ou Capacité d'Autofinancement = résultat de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité. Cet excédent, également appelé épargne brute, finance la section d'investissement et DOIT être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. Une fois le capital de la dette remboursé, la part restante (épargne nette) permet d'autofinancer la section d'investissement.

Ce graphique est intéressant à plusieurs titres : il démontre, par comparaison des courbes de l'épargne brute de la collectivité (courbe orange) et des montants de remboursement du capital (courbe jaune) sur la période, la capacité de la commune, chaque année, à rembourser le capital de sa dette grâce à son épargne brute, mais également à épargner afin de réaliser des dépenses d'équipement (graphe bleu) pour un montant annuel important.

Car l'utilité première de la CAF est de constituer un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Il est donc essentiel, chaque année de préserver cette épargne brute en maximisant les recettes de fonctionnement.

## Les recettes d'investissement prévisionnelles du budget 2025

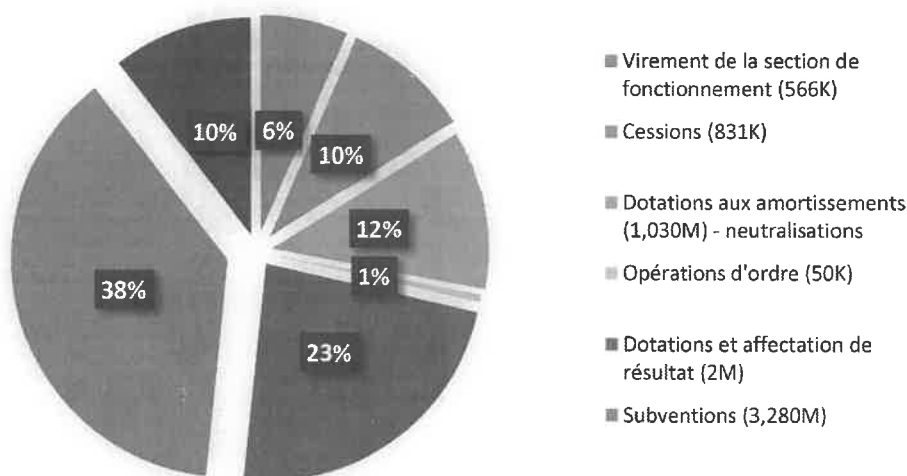
Le taux de réalisation des recettes d'investissement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2022 à 2024, et avec une prévision pour 2025 de :

Taux de réalisation des principales recettes d'investissement du budget de la commune		CA2022			CA2023			CFU2024 estimé			BP2025 prévisionnel
		Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété
040-041	Dotations et participations	884	709	80%	1 031	2 214	215%	1 256	989	79%	1 080
						Cessions					
10	Dotations et fonds divers et réserves	1 756	1 812	103%	2 302	2 325	101%	1 454	1 444	99%	2 002
13	Subventions investissements	1 794	426	24%	2 587	1 208	47%	3 343	1 176	34%	3 281
16	Emprunts et dettes assimilés	3 215	2 002	62%	1 000	992	99%	1 032	1 024	99%	912
Total		10 610	5 129	48%	11 125	7 452	67%	8 257	4 635	56%	8 681

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros

Les recettes d'investissement du budget 2025 sont proposées à hauteur de 8 681 000 € (y compris reports) et se répartissent comme suit :

### Recettes d'investissement



Ce graphe démontre que le financement de l'investissement est équilibré avec un fort taux d'autofinancement, une recherche active de subventions et un recours limité à l'emprunt.

Concernant spécifiquement les inscriptions du budget primitif :

#### a. Chapitre 024 – Les cessions

Trois cessions de patrimoine sont actuellement inscrites au budget primitif de la commune pour 2024 à hauteur de 831 000 €. Elles concerneront la vente de l'ancien presbytère au Village, la Maison Valois ainsi qu'un logement aux Toupets.

## **b. Chapitre 040 – Les dotations aux amortissements**

Dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement, les dotations aux amortissements sont inscrites à hauteur de 1.030.000 € pour 2025 (contre 981 000 € réalisés en 2024).

Il est à noter que depuis le passage à la M57, l'estimation des chapitres 040-042 (les dotations aux amortissements en investissement et en fonctionnement) est extrêmement compliquée à réaliser, car les dotations sont calculées au prorata temporis de l'exercice en cours et se déterminent donc en fin d'année, après réalisation effective des dépenses d'investissement.

Or, cette recette d'investissement est conséquente pour la ville, qui ne peut que supposer, au moment de la préparation budgétaire, le montant à écrire un an plus tard.

## **c. Chapitre 10 – Les dotations : le FCTVA, la taxe d'aménagement & l'affectation du résultat 1068**

Le chapitre 10 concerne essentiellement trois recettes : le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ; la taxe d'aménagement et l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

Le Fonds de Compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée par les collectivités sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

Avec l'autofinancement, la perception de subventions et l'emprunt, les dotations constituent le moyen, pour les collectivités de financer leurs investissements.

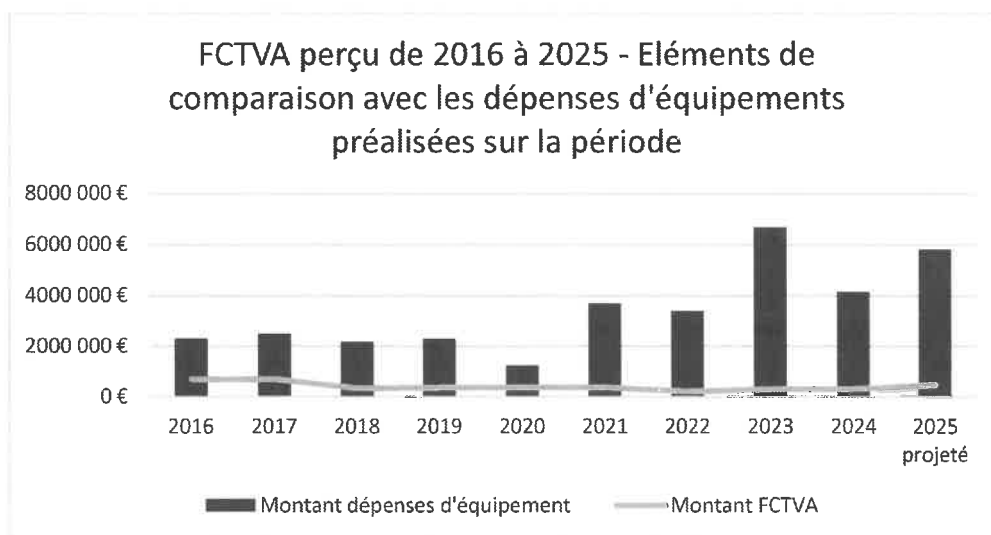
Le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait d'une part, la suppression du FCTVA sur la section de fonctionnement dès 2025 et ce quel que soit l'exercice d'éligibilité des dépenses (2023 pour Vauréal) et également la baisse du taux de FCTVA en investissement : 14,85% au lieu de 16,404% (taux pourtant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

En principe, avec l'adoption en février de la Loi de Finances pour 2025 du Gouvernement Bayrou, cette double mesure est levée. Pour autant, et à défaut d'avoir suffisamment d'informations, la commune, par mesure de précaution, maintient ces différentes dispositions et n'inscrit pas de FCTVA en fonctionnement. Elle estime par ailleurs son FCTVA en investissement au taux de 14,85%.

Ainsi, sur la section de fonctionnement, l'estimation de la perte de cette recette pour 2025 est de 17 000 €.

Sur la section d'investissement, l'estimation de la perte de recettes est de 60 000 €.

Et pourtant, cette recette contribue pour partie au financement des dépenses d'équipements de la commune, comme le montre ce graphique :



La dotation estimée pour 2025 en fonction des dépenses d'investissement de 2023 (N-2) est de 490 000 €, en hausse par rapport au montant 2024 (455 000 €) en raison des reprises des dépenses d'équipement après les 2 années COVID.

Elle représente 10% des recettes attendues pour financer les dépenses d'équipement (même taux que pour 2024, malgré la baisse du taux de FCTVA).

La taxe d'aménagement est un impôt local servant principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Il est perçu par les communes, départements et régions sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui nécessitent une autorisation d'urbanisme. La taxe est perçue à l'achèvement des travaux.

De 2022 à 2024, la commune a perçu les sommes suivantes au titre de cette recette :

Exercice	2022	2023	2024	2025 projeté
<b>Montant TAM</b>	<b>24 505 €</b>	<b>21 954 €</b>	<b>8 814 €</b>	<b>15 000 €</b>

Pour 2025, le montant estimé de la recette est de 15 000 €.

Ce chapitre comprend également le compte 1068 d'affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement, inscrit pour 2025 à hauteur de 1 496 000 € et qui compense ainsi le déficit de l'exercice d'investissement 2024, le résultat de clôture estimé étant de -853 000 €, une fois les reports pris en compte.

#### **d. Chapitre 13 – Les subventions**

Les subventions d'équipement constituent une aide financière versée par les pouvoirs publics (Etat, Département, Région) pour financer les investissements ou les



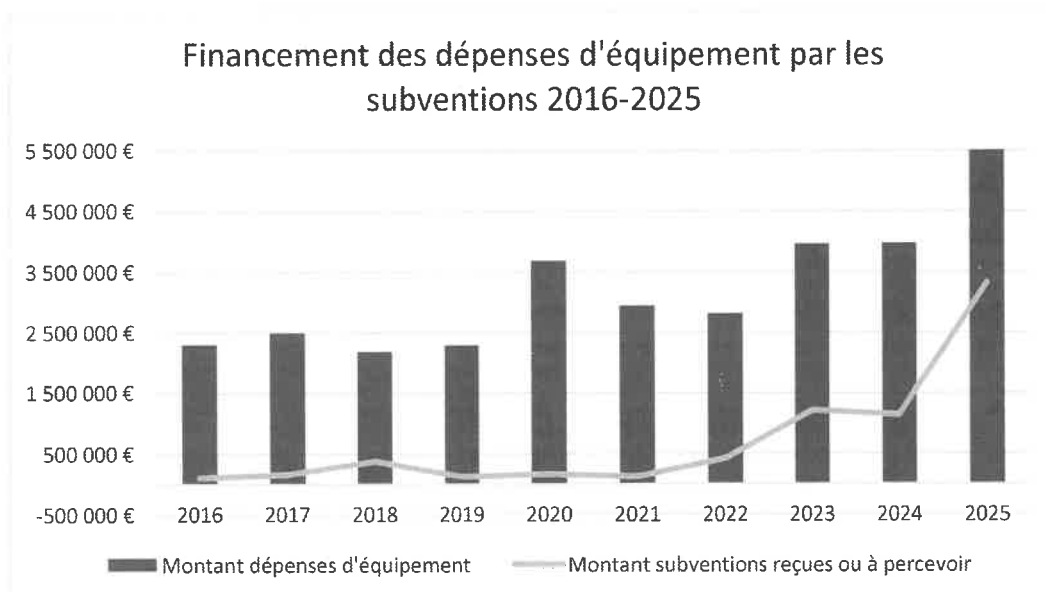
immobilisations de la commune. Elles sont octroyées après constitution de dossiers de demande de subvention établis sur la base de projets.

Il est important de relever que les dotations octroyées par l'Etat, types DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) ou DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), au même titre que les subventions d'équipement constituent des sources de financement indispensables pour la commune, mais dont les objectifs attendus par les financeurs sont parfois loin de ceux fixés à l'échelle locale.

Les subventions perçues par la commune entre 2020-2023 s'établissent comme suit :

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025 + reports 2024
Montant des subventions perçues	122 018 €	425 914 €	1 208 007 €	1 176 468 €	3 280 000 €

Elles ont donc financé en 2024, 30% des dépenses d'équipement de la commune :



Au titre de l'année 2025, la collectivité pourrait prétendre à 26% de subventions permettant de financer ses dépenses d'équipement (reports non compris ; 59% avec restes à réaliser).

Cette somme a été revue à la baisse en cours d'examen du budget, après avoir eu connaissance de la baisse du taux de subventionnement pour 2025 du Conseil Départemental.

En effet, par délibération du 17 janvier, le Département, très impacté par le projet de loi de finances 2025, a décidé de baisser ce taux de 25 à 15%.

Pour le seul exercice 2025, cela représente une baisse de subventions de près de 60 000€ sur la section d'investissement.

Les opérations telles que les travaux de voirie, la réfection des sols et sanitaires dans les groupes scolaires et la vidéoprotection sont concernées en 2025.

Dans le détail, les subventions inscrites au budget primitif sont les suivantes :

Subventionneurs	Budget primitif 2025	Opérations concernées
Etat	35 000 €	Sols & sanitaires des groupes scolaires
Région	436 000 €	Budget participatif, AGORA, vidéoprotection, cimetière
Département	154 000 €	Vidéoprotection, cimetière, voirie, sols & sanitaires des groupes scolaires
CACP, Agence Nationale du Sport, Agence Régionale de Santé, ACTEE	384 000 €	CTM, études thermiques
Amendes de Police	30 000 €	
	<b>1 039 000 €</b>	

Par ailleurs, les subventions suivantes figurent également au budget 2025, sous forme de reports :

Subventionneurs	Recettes reportées	Opérations reportées subventionnées (notifiées)
Etat	411 000 €	AGORA & Gymnase des Toupets
Région	400 000 €	FOOT, végétalisation, budget participatif, Forum, Maison de la Santé, Gymnase des Toupets
Département	812 000 €	FOOT, végétalisation, voirie, Forum, Maison de la Santé, Gymnase des Toupets, AGORA
CACP, Agence Nationale du Sport, Agence Régionale de Santé, ACTEE	584 000 €	FOOT, végétalisation, Forum, Maison de la Santé, Gymnase des Toupets, AGORA
Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux	35 000 €	Revêtements sol du groupe scolaire des Groues
	<b>2 242 000 €</b>	

## Chapitre 16 – L'emprunt

Afin de sécuriser le financement des investissements de la commune, un emprunt sera mobilisé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, à hauteur maximale de 900 000 €, en fonction de l'avancée de la réalisation des opérations d'investissement programmées.

Cette somme de 900 000 € permet de poursuivre le désendettement progressif de la commune puisque le remboursement du capital pour 2025 s'élève à la somme de 905 000 €. Elle permet également de financer une partie des dépenses d'équipement pour 25 % (reports non compris).

## 2. Les dépenses d'investissement prévisionnelles du budget 2025

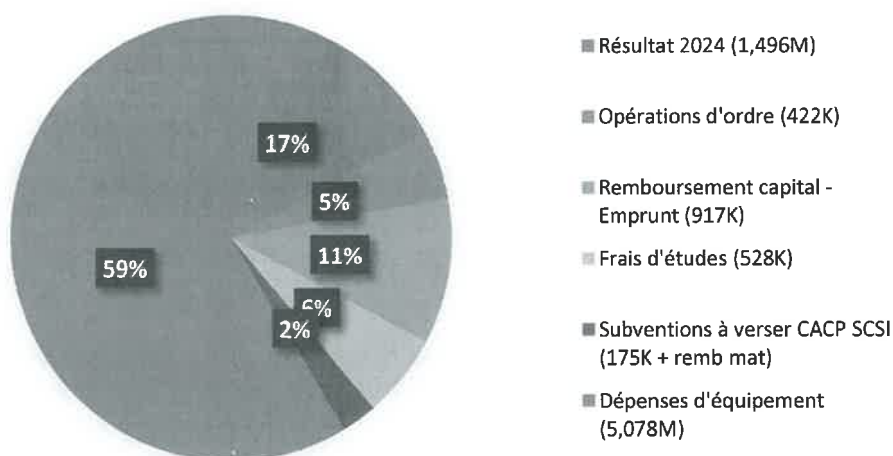
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire se présente comme suit pour la période de 2021 à 2025 :

Taux de réalisation des principales dépenses d'investissement du budget de la commune	CA2021			CA2022			CA2023			CFU2024 estimé			BP2025 projeté
	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété	Réalisé	Taux	Budgété
040-041 Dotations aux amortissements - Neutralisés	6	6	100%	90	20	22%	286	255	89%	680	375	89%	422
16 Remboursement emprunt	1 112	1 099	99%	1 002	992	99%	1 100	1 036	94%	1 084	1 064	98%	917
20 Etudes	165	94	57%	122	53	44%	149	82	55%	217	80	37%	588
204 Fonds de concours versés	4 512	1 720	38%	2 333	591	25%	2 731	2 731	100%	210	187	89%	224
21 Travaux	4 047	1 880	46%	7 027	2 747	39%	6 804	3 877	57%	5 509	3 894	71%	6 461
<b>Total</b>	<b>9 872</b>	<b>4 799</b>	<b>49%</b>	<b>10 613</b>	<b>4 418</b>	<b>42%</b>	<b>11 125</b>	<b>7 983</b>	<b>72%</b>	<b>8 257</b>	<b>6 132</b>	<b>74%</b>	<b>8 681</b>

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros

Les dépenses d'investissement du budget 2025 sont proposées à hauteur de 8 681 000 € (reports compris) et se répartissent comme suit :

### Dépenses d'investissement



Le budget 2025 permettra la réalisation de nombreuses opérations d'investissement, avec une part consacrée au remboursement du capital d'emprunt faible.

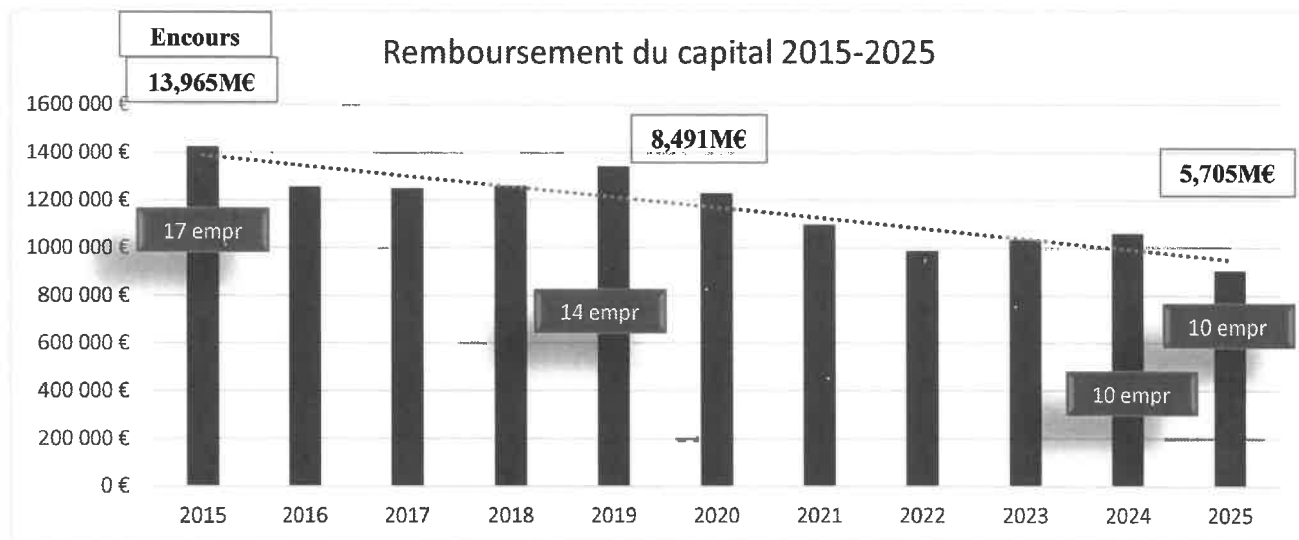
Concernant spécifiquement les inscriptions du budget primitif :

#### a. Chapitre 16 – Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire et donc une dépense obligatoire.

Comme vu précédemment, le montant du remboursement du capital de la dette en 2025 est inscrit à hauteur de 905 000 €.

Voici le récapitulatif des sommes versées au titre du remboursement du capital d'emprunt sur la période 2015-2025 :



Sur la période, on constate une baisse importante du montant annuel du remboursement du capital qui confirme bien le désendettement progressif de la commune.

### b. Chapitre 040 – La neutralisation des amortissements

Ce chapitre est le pendant des dotations aux amortissements. Il permet l'amortissement des subventions versées (les fonds de concours versés à la Communauté d'Agglomération pour participer financièrement à la réalisation du Forum II et de la Maison de la Petite Enfance). Il s'agit d'une dépense d'investissement et d'une recette de fonctionnement.

Il est proposé à l'inscription à hauteur de 372 000 €.

### c. Chapitre 20 & 23 – Les travaux d'équipement

L'évolution des dépenses d'équipement de 2021 à 2025 s'établit comme suit :

	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024 estimé	CA2025 prévisionnel
Dépenses d'équipement	2 942 560 €	2 808 958 €	3 959 159 €	3 973 653 €	5 606 551 €
Pourcentage d'évolution	-20%	-5%	41%	0%	41%

La commune poursuit activement les investissements afin de garantir aux Vauréaliens un niveau de service à la hauteur de leurs besoins.

Depuis 2021, les opérations d'investissement prévues au programme municipal se déclinent comme suit :

	CA2021		CA2022		CA2023		CFU2024		BP2025 + reports		TOTAL 2021-2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>1. VILLE ENTRETENUE ET AMENAGEE</b>	1 935	91	2 592	356	2 501	1 071	1 529	434	1 626	997	10 183	2 949
<b>2. VILLE VERTE ET FLEURIE</b>	54	10	55	8	422	10	432	151	882	459	1 844	639
<b>3. VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	111	0	263	39	269	123	920	123	2 342	1 624	3 905	1 908
<b>4. DEVELOPPER LES LIENS</b>	1 153	0	0	0	3 018	0	758	430	73	220	5 002	651
<b>5. EQUIPER LE SERVICE PUBLIC</b>	424	21	489	16	426	0	519	10	912	32	2 769	80
	3 676	122	3 399	420	6 636	1 203	4 157	1 149	5 835	3 332	23 703	6 226

Ces chiffres sont exprimés en milliers d'euros

Voici le détail des opérations programmées en 2025 :

### **Une ville en transition écologique**

Une des opérations phares de l'exercice 2025 pour la ville sera la rénovation énergétique du Centre technique Municipal.

L'objectif final de ces travaux devrait permettre d'atteindre 60% d'économies d'énergie dès 2026, afin de remplir les obligations du décret tertiaire pour 2050.

Les travaux à réaliser consistent en :

- a. L'isolation des murs et du plancher haut dans l'ensemble du bâtiment
- b. La suppression des skydômes non essentiels et le remplacement des trappes de désenfumage par des fenêtres de toits
- c. L'ajout d'une ventilation dans la globalité du bâtiment afin de garantir la qualité de l'air

Les matériaux utilisés pour réaliser cette isolation seront bio-sourcés afin de garantir le confort d'été & d'hiver, limiter notre empreinte carbone et soutenir la filière locale.

Ainsi, il s'agira de privilégier :

- Un isolant en paille de blé
- Une ossature bois
- Un enduit à base de chaux / sable ou équivalent sinon Bardage bois

Cette opération constituera un test pour la commune afin de vérifier la réalisation technique d'une telle isolation ainsi que l'atteinte de 60% d'économies d'énergie.

La seconde opération phare de cet exercice sera la pose d'ombrières dans la cour du CTM, réalisée dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrentiel lancé fin 2024. Ce dispositif consiste pour une personne publique, en vue de la réalisation d'un objectif d'intérêt général, à susciter des initiatives de tiers intéressés, à sélectionner la proposition de ces tiers qu'elle considère comme la plus satisfaisante et à lui apporter un

soutien qui peut consister en une subvention, la cession d'un bien à titre onéreux, l'attribution d'un droit d'occupation domaniale ou d'une autorisation d'urbanisme.

Bien que faisant également appel à une procédure de mise en concurrence, l'appel à projets se distingue des contrats de la commande publique en ce qu'il n'a pas pour objet de répondre aux besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services d'une personne publique ou de confier à un tiers l'exécution d'une mission de service public, mais de sélectionner parmi des projets dont l'initiative et le contenu relèvent de leurs seuls auteurs celui qui sera le plus approprié à l'objectif d'intérêt général recherché.

Par ailleurs, la porte de l'Hôtel de Ville sera remplacée par un sas permettant de limiter les déperditions de chaleur à l'entrée du bâtiment et ainsi, de poursuivre les travaux de baisse des consommations d'énergies.

Enfin, une enveloppe de travaux de rénovation sur les installations de chauffage, d'éclairage, de ventilation, par le biais de l'intracring interne sera mise en place à hauteur de 100 000 €.

BP 2025 pour une ville en transition écologique : 2 422 000 € de dépenses et 1 657 000 € de recettes

### **Une ville verte et fleurie**

En 2025, la ville poursuit ses engagements de renaturation des espaces, de désimperméabilisation des sols et de lutte/adaptation au dérèglement climatique, avec la renaturation de la place devant la Maison de la Santé.

Elle va également initier la construction d'un nouveau cimetière végétalisé aux abords de la rue des Valanchards, ce qui permettra :

- de créer un nouvel environnement propice au recueillement offrant un cadre apaisant et agréable pour les visiteurs, tout en réglant le problème de saturation des emplacements auxquels le cimetière ancien est désormais confronté
- de créer des sépultures dans un environnement paysager hautement qualitatif (appelé cimetière-jardin) et moins minéral (avec des stèles minimalistes)
- de prévoir un endroit permettant le recueillement et le déroulement serein d'oraisons funèbres
- de créer un îlot de fraîcheur supplémentaire sur le territoire de la commune, tout en favorisant la biodiversité et en offrant un habitat à la faune et flore locales

BP 2025 : 682 000 € de dépenses et 162 072 € de recettes

### **Une ville qui développe les liens**

L'année 2025 verra la concrétisation d'un nouveau budget participatif permettant de réaliser les projets des habitants.

BP 2025 : 60 000 € de dépenses

### **Une ville entretenue et aménagée**

L'année 2025 verra la mise à niveau du parc de caméras de vidéoprotection pour garantir la sécurité de tous sur la voie publique, ainsi que le raccordement de notre système au Centre de Supervision Urbain du Conseil Départemental (CSU).

En outre, l'entretien des nombreux bâtiments communaux (écoles, maisons thématiques, bâtiments administratifs), des équipements sportifs, des voiries et de la vidéoprotection, est estimé à 1,5 M€ en moyenne par an.

Enfin, une enveloppe de 200 000 € sera consacrée à l'extension du parking du parc du sports.

BP 2025 : 1 418 321 € de dépenses et 258 333 € de recettes

## IV. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Les éléments présentés dans cette section sont extraits du Rapport Social Unique de la commune au 31 décembre 2023, présenté aux représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 16 septembre 2024.

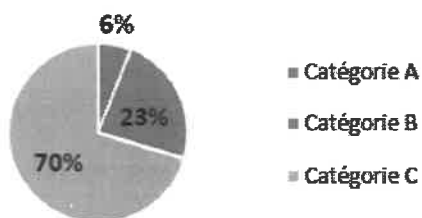
### Effectifs

➔ 355 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

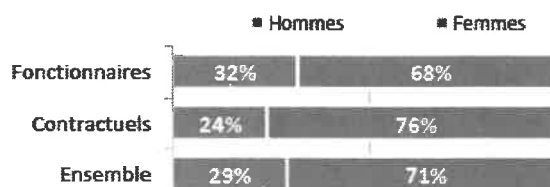
- > 178 fonctionnaires
- > 95 contractuels permanents
- > 82 contractuels non permanents



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

### Mouvements

➔ Evolution des effectifs permanents

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
270 agents	273 agents

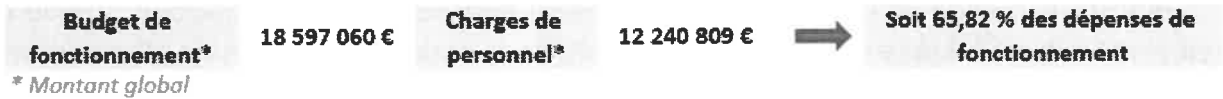
### Évolution professionnelle

➔ 76 avancements d'échelon et 20 avancements de grade



## Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 65,82 % des dépenses de fonctionnement

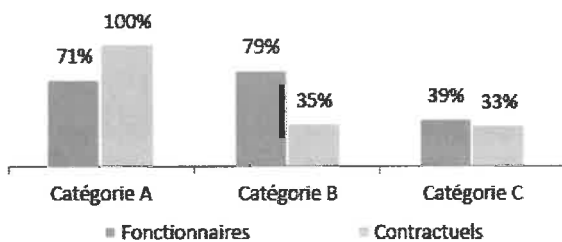


Il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement 2023.

## Formation

- En 2023, 45,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 708 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
**> 2,6 jours par agent**

- 108 906 € ont été consacrés à la formation en 2023

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité

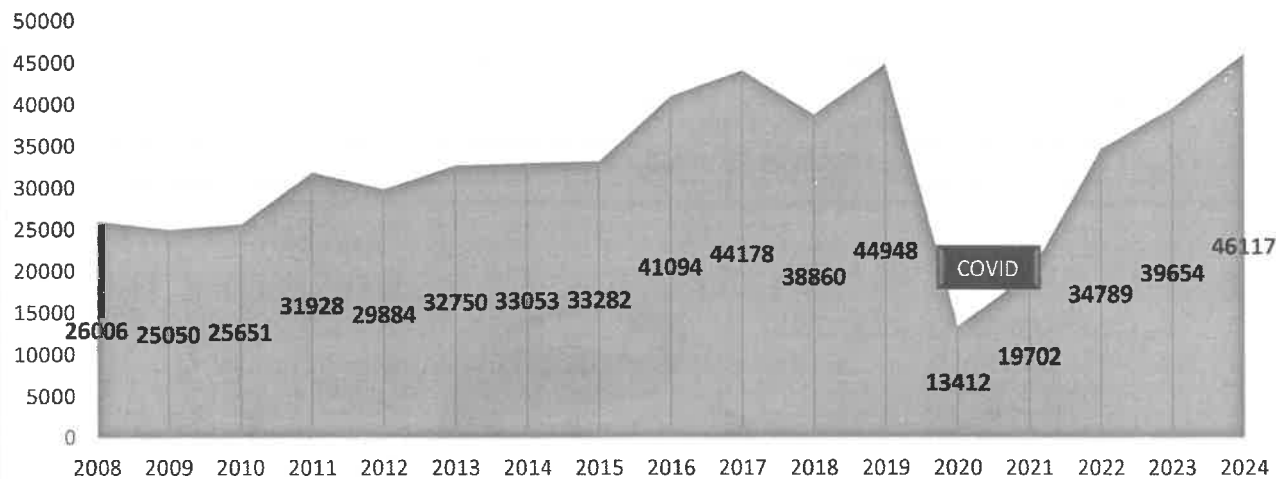
- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>23 975 €</b>	<b>5 468 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>252 €</b>	<b>56 €</b>

## V. LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA

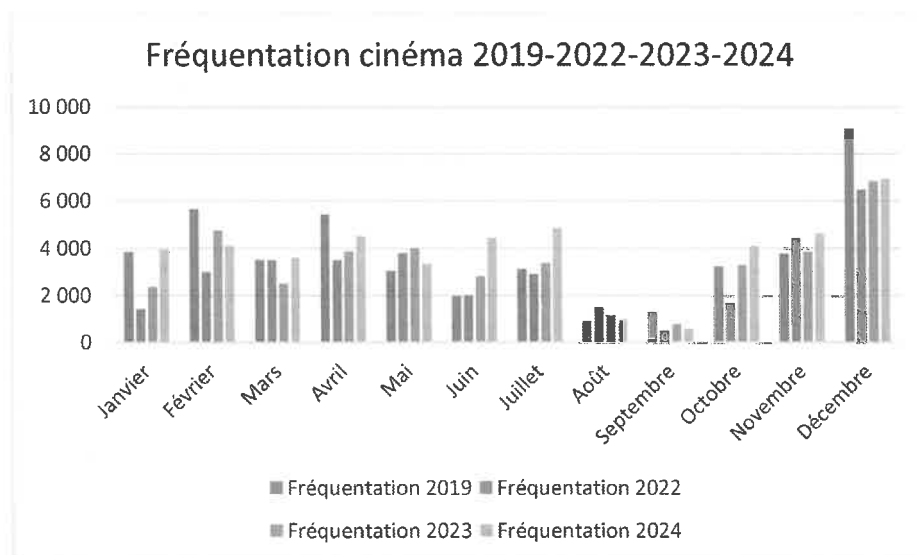
Récapitulatif des entrées du cinéma depuis 2008 :

### Nombre d'entrées 2008 - 2024



Depuis 2008, le cinéma a enregistré un nombre de spectateurs en constante augmentation jusqu'en 2019. La crise sanitaire a fortement touché le milieu culturel, mettant un frein à cette progression : les **cinémas** ont été **fermés** pendant **162 jours/365** (presque la moitié de l'année) en **2020** et **138 jours en 2021** (plus du 1/3 de l'année). Depuis 2021, la reprise d'activité est manifeste et pour 2024, le niveau de fréquentation a atteint un niveau jamais enregistré (46 117 spectateurs !).

La comparaison mensuelle sur les quatre derniers exercices est la suivante :



Ainsi, la fréquentation du cinéma devient plus homogène, montrant une fidélisation accrue des spectateurs, avec toujours une légère baisse en août-septembre du fait de la fermeture estivale.

Ce dynamisme devrait se poursuivre en 2025.

Pour information, hors dépenses d'investissement, la charge du cinéma pour la ville est assez modérée depuis de nombreuses années au regard du service rendu à la population (46 117 spectateurs en 2024, soit près de 3 entrées cinéma pour chacun des 16 268 vauréaliens).

Elle progresse cependant légèrement ces deux derniers exercices, en raison du coût de l'énergie toujours plus conséquent :

Budget cinéma - Inscriptions D/R sur le budget ville 2019-2024						
Sens	Natures	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	Subvention d'équilibre	170 000 €	180 000 €	180 000 €	160 000 €	150 000 €
	Autres dépenses 011 (nettoyage, indemnités régisseurs)	6 108 €	8 587 €	5 939 €	6 528 €	8 109 €
	Fluides	36 541 €	31 282 €	43 960 €	82 546 €	117 320 €
	<b>Sous-total dépenses</b>	<b>212 649 €</b>	<b>219 869 €</b>	<b>229 899 €</b>	<b>249 073 €</b>	<b>275 430 €</b>
Recettes	Remboursement charges de personnel	140 480 €	142 098 €	143 357 €	157 905 €	163 578 €
	Autres recettes (remboursement ménage & emprunts HDV)	23 507 €	18 284 €	15 772 €	14 144 €	15 179 €
	<b>Sous-total recettes</b>	<b>163 986 €</b>	<b>160 383 €</b>	<b>159 129 €</b>	<b>172 049 €</b>	<b>178 757 €</b>
<b>Charge pour la ville</b>		<b>48 662 €</b>	<b>59 486 €</b>	<b>70 770 €</b>	<b>77 025 €</b>	<b>96 673 €</b>
<b>Augmentation des fluides en %</b>			<b>-14%</b>	<b>-41%</b>	<b>164%</b>	<b>167%</b>

Dans le détail de ce budget :

### 1. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CFU2024 provisoire	BP2025
011	Dépenses courantes	124 684	69 460	52 362	130 937	127 279	142 074	192 555
012	Masse salariale	135 281	140 480	142 099	143 357	157 905	163 578	166 663
65	Autres charges de gestion courante	0	1	0	556	55	0	500
66	Charges financières	14 341	4 549	12 066	10 143	8 564	6 980	5 400
67	Charges exceptionnelles	376	155	3 767	0	559	0	500
68	Dotations aux amortissements			1 100				
023	Transfert vers la section d'investissement						0	7 019
042	Opérations d'ordre	18 234	7 343	9 492	9 156	19 516	22 952	23 500
<b>TOTAL</b>		<b>292 916</b>	<b>221 988</b>	<b>220 886</b>	<b>294 149</b>	<b>313 878</b>	<b>335 585</b>	<b>396 138</b>

On constate pour 2025 :

- Des dépenses courantes en hausse pour tenir compte du retour progressif des spectateurs
- Des dépenses de personnel en hausse en raison des mesures gouvernementales prises depuis 2021

## 2. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA 2023	CFU2024 provisoire	BP2025
70	Produit des services	171 362	87 968	63 881	144 142	167 010	180 846	175 000
74	Dotations	132 030	173 116	1 671	2 854	2 565	2 108	0
75	Autre produit de gestion courante			180 000	180 061	161 106	150 000	150 000
77	Produits exceptionnels	1 484				300	4 000	
042	Transferts entre sections	7	7	7	7	7	7	7
002	Affectation du résultat de fonctionnement		11 966	51 070	76 575	94 033	88 821	71 131
TOTAL		304 883	273 057	296 629	403 639	425 021	425 783	396 138

On constate sur la période une nette augmentation des recettes des spectateurs qui se trouve confirmée par l'augmentation de la fréquentation de cet équipement.

Et pour 2025 : la subvention d'équilibre de la ville est proposée à hauteur de 150 000 € pour la deuxième année consécutive.

## 3. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA 2023	CFU2024 provisoire	BP2025
001	Résultat reporté d'investissement			526	3 456	3 116	2 816	
040	Dotations aux amortissements	7	7	7	7	7	7	7
16	Emprunts	11 677	12 196	5 258				
20	Immobilisations incorporelles					8 000	8 000	0
21	Immobilisations corporelles	13 168	49 006	47 359	34 325	63 500	48 972	55 993
TOTAL		79 174	24 852	61 210	53 149	37 788	59 795	56 000

Les dépenses d'investissement 2025 ont pour objectif de permettre une encore meilleure visibilité de l'équipement sur la ville par la mise en place d'une signalétique améliorée.

#### 4. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA 2023	CFU2024 provisoire	BP2025
001	Résultat reporté d'investissement	68 701	51 192					15 481
021	Virement de la section de fonctionnement					91		7 019
040	Dotations aux amortissements	7 343	9 492	9 156	19 516	21 000	22 952	23 500
10	Dotations, fonds divers			526	15 456	23 532	22 323	10 000
13	Subventions d'investissement			40 011		30 000	30 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>147 875</b>	<b>76 044</b>	<b>60 684</b>	<b>49 693</b>	<b>34 972</b>	<b>75 275</b>	<b>56 000</b>

Une partie du résultat de fonctionnement est affectée à la section d'investissement pour permettre la réalisation des dépenses inscrites au budget primitif.